

Conseil des Sages de la Ville d'Istres

# Rapport du Conseil des Sages 2016-2017







## Rapport du conseil des sages

---

- Commission Environnement Patrimoine -

« **Comment faire connaître et valoriser le patrimoine istréen?** »

- Commission Vie de la Cité -

« **Quelles propositions pour assurer l'implication des Anciens dans la vie de la cité ?** »

## Sommaire général :

<b>«Pourquoi un Conseil des Sages ?»</b>	<b>p 3</b>
Délibération du 26 novembre 2015	p 4
<b>&gt; « Comment faire connaître et valoriser le patrimoine istréen? »</b>	<b>p 7</b>
Préambule, introduction	p 9, 10
1. Découverte et description des sites choisis	p 11
2. Nos propositions	p 25
3. Conclusion	p 27
4. Remerciements	p 28
5. Cartographie des circuits	p 29
<b>&gt; « Quelles propositions pour assurer l'implication des Anciens dans la vie de la cité ? »</b>	<b>p 37</b>
Préambule, introduction	p 39/40
1. Notre perception de la problématique et notre démarche	p 41
2. Quelles spécificités dans l'engagement des séniors ? Diagnostic.	p 42
3. Des propositions	p 44
4. Conclusion	p 48
5. Annexes	p 49

## « Pourquoi un Conseil des Sages ? »

Les personnes de plus de cinquante-cinq ans représentent une proportion croissante de la population istréenne. La retraite n'équivaut pas au retrait de la vie citoyenne.

Au contraire nombreux sont ceux qui s'investissent dans les associations, en mettant leur temps libre, leur expérience, leur mémoire et savoir-faire au service de leurs concitoyens. Les développements de la démocratie locale et participative reconnaissent aux habitants, le droit d'être informés et à être consultés sur les décisions qui les concernent.

Le Conseil des Sages offre la possibilité et les moyens de participer pleinement à la vie de la cité, dans un cadre de tolérance et dépassant les clivages politiques et ne se comporte jamais en contre pouvoir de l'autorité territoriale.

Il constitue un organe consultatif sans pouvoir décisionnel, c'est une force de réflexion et de propositions. La commune, consciente de l'enjeu que représentent en leur sein le capital humain et le vivier d'énergie que sont les «aînés», sait que, quels que soient les âges de la vie, la citoyenneté ne se décrète pas mais elle se construit.

Le Conseil des Sages, créé en 2007, est alors un dispositif de démocratie participative et consultative voulu par les élus sans statut juridique, les modalités de la constitution du conseil des sages étaient fixés par la «Charte de l'Assemblée des Sages de la ville d'Istres» validée par Monsieur le Maire. C'est alors une nouvelle forme de participation des seniors à la vie de la collectivité. Il rassemble des istréens qui connaissent bien leur ville, qui disposent du temps et de la liberté de penser nécessaires pour se consacrer aux intérêts de la cité. C'est une instance consultative, sans pouvoir de décision, travaillant en étroite collaboration avec la municipalité, fondée sur l'expérience, la connaissance, la richesse, la mémoire... C'est également un partenaire au travers de sa participation à diverses animations et activités de la collectivité. Il peut être sollicité sur n'importe quelle question d'intérêt général. Il s'interdit la défense des intérêts particuliers. Il peut être amené à travailler en collaboration avec d'autres structures participatives comme le Conseil Municipal des Jeunes.

Le Conseil des Sages travaille en toute indépendance, dans le plus grand respect des libertés fondamentales de pensée et d'opinion. Ses membres s'interdisent tout prosélytisme philosophique, religieux, politique et tout procès d'intention.

En 2015, la ville d'Istres, soucieuse d'harmoniser les instances participatives de la commune, souhaite donner un statut juridique au «Conseil des Sages», il a donc été créé un comité consultatif, conformément à l'article L.214-2 du code général des collectivités Territoriales, par la délibération du Conseil Municipal de la commune d'Istres du 26 novembre 2015 adoptée et votée à l'unanimité des présents et représentés.

Le Conseil des Sages de la ville d'Istres se compose de 30 membres maximum (15 hommes et 15 femmes) issus de toute la ville, dans le respect de la parité, tirés au sort sur appel à candidature. Ils assurent un mandat de deux ans.

Les Sages répartis en deux commissions, en fonction de leur sensibilité et de leurs centres d'intérêt, ont engagé une réflexion sur les sujets proposés par la collectivité suivants :

- **Comment faire connaître et valoriser le patrimoine Istréen ?**
- **Quelles propositions pour assurer l'implication des Anciens dans la vie de la cité ?**

Leurs réponses à ces deux questions constituent le présent rapport.



Affiché le	
Signé par le Maire François Bernardini le	03/12/15

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE D'ISTRES**

**SÉANCE DU 26 NOVEMBRE 2015**

L'an deux mille quinze,  
et le Jeudi 26 Novembre à 9H00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. François BERNARDINI, Maire d'Istres.

Étaient présents :

Mesdames et Messieurs BERNARDINI, JOULIA, CASADO, CAMBON, MAYOR, COLSON, PRETOT E. (jusqu'au point 59 – Conventionnement avec le CDG 13 concernant la mission d'inspection en matière d'hygiène et de sécurité au travail), GREFF, ARAGNEAU, GAMBI, REVERTE, EINAUDI, TRAMONTIN, BREMAUD, BOUCHAUD, GOUIN, FERRARI, GINIES, WORMES, CISELLO, QUET, GARCIA, MORA, ROMAN, CALDIN, PRIAUD, BARBACHI (jusqu'au point 14 – Dépenses d'investissement de l'exercice 2016 – Budget annexe du Port des Heures Claires), AYOT, CAMOIN, DROUVOY, MOUILLARD, QUESADA, LEBAN, PRETOT R., LEMASSU, JAREMA, VALENTIN, MOUROT, IORIO)

Absents excusés:

Madame PRETOT E., Adjointe au Maire, procuration à Monsieur MAYOR (à partir du point 60 – Dénomination du rond point situé sur l'avenue Clément Ader - Weldom/Jardiland)  
Monsieur DEROT, Adjoint au Maire, procuration à Madame CALDIN  
Madame GRIMALDI, Conseiller Municipal, procuration à Monsieur REVERTE  
Monsieur BARBACHI, Conseiller Municipal, procuration à Madame JOULIA (à partir du point 15 - Dépenses d'investissement de l'exercice 2016 – budget annexe de la Régie Municipale des Pompes Funèbres)  
Monsieur DELYANNIS, Conseiller Municipal, procuration à Madame IORIO

**N° 357/15**

**Rapporteur : JOULIA Nicole**

**OBJET: Conseil des Sages de la Ville d'Istres**

Soucieuse d'harmoniser les instances participatives de la commune, la Ville d'Istres souhaite donner un statut juridique au « Conseil des Sages » qui fonctionne depuis 2007. Sera créé un comité consultatif, conformément à l'article L. 214-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Composés de 30 Sages (15 femmes et 15 hommes) désignés par tirage au sort, par soucis de neutralité, parmi les volontaires de la ville d'Istres, âgés de 55 ans ou plus, résidants sur la commune, retraités, sans mandat électif et ayant déposé une candidature motivée, cette instance de dialogue paritaire est présidée par le Maire ou la Première Adjointe déléguée à la Citoyenneté.

La durée de fonctionnement du « Conseil des Sages de la Ville d'Istres » est fixée à deux ans 2016/2017, à compter du tirage au sort, plus une liste de réserve, dans l'ordre des personnes sélectionnées, pour parer aux éventuels départs, en cours de mandat. Si la liste est épuisée, il sera procédé à la recherche de personnes par un nouvel appel à candidature.

Le travail du « Conseil des Sages de la Ville d'Istres » s'organise selon les modalités suivantes :

- Les Sages se répartissent en deux commissions, en fonction de leur sensibilité et de leurs centres d'intérêt, en favorisant la parité.
- Les commissions ont pour mission d'élaborer, sur la base de l'expertise d'usage des membres de cette instance, un rapport qui traite d'une thématique ou d'un sujet proposé par les élus ou les sages. Le conseil des sages de la Ville d'Istres pourra bénéficier de l'appui des techniciens des services de la ville.
- Un rapport annuel sera adressé chaque année au conseil municipal et sera rendu public lors d'une séance plénière présidée par Monsieur le Maire et/ou par Madame la première adjointe déléguée à la Citoyenneté. Lors des séances plénières, les projets élaborés en commission sont présentés par un rapporteur désigné en commission.
- Les propositions faites par le Conseil des Sages de la Ville d'Istres peuvent être ensuite

communiquées au Conseil Municipal de la ville pour discussion.

- Le Président peut, s'il le juge nécessaire, convoquer le Conseil des Sages de la Ville d'Istres en séance plénière extraordinaire.

Le Conseil Municipal est appelé à :

- SE PRONONCER sur la création comité consultatif du «Conseil des Sages de la Ville d'Istres»,
- AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant habilité à signer, le cas échéant, les documents afférents.

Vu l'avis favorable de la Commission Municipale Vie de la Cité réunie le 23 Novembre 2015, ce projet entendu, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte le présent rapport selon le vote suivant :

**POUR À L'UNANIMITÉ DES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS**

**Ce rapport a été élaboré et rédigé par les membres du conseil des Sages de la ville d'Istres :**

**Pour la Commission «Environnement Patrimoine»**

<b>Mesdames</b>	<b>Nicole ARMAND, Michèle BELLONO, Monique BROS, Evelyne FERRER, Jacqueline JASLIN, Sylvie MOUCI, Solange REQUENA,</b>
<b>Messieurs</b>	<b>Lucien FELTRIN, Bernard GONZALES, Bernard HERREGODS, Michel KUBIACK, Maurice LLACER, Carmine LECHIARA, Christian MALBOS.</b>

**Pour la Commission «Vie de la Cité»**

<b>Mesdames</b>	<b>Jacqueline BOUSQUET, Michèle DI-CONTANZO, Marie-Thérèse ESCOLANO, Christiane FERRER, Michèle FONTAINE, Odile GARCIA, Nicole NAVAL.</b>
<b>Messieurs</b>	<b>Yves BUISSON, Serge DUPONT, Georges ESCOLANO, Lucien GIANNATTASIO, Vincent LEFEBVRE, Michel TCHAKIRIAN, Joseph ZAPPOLINI.</b>



## **Rapport du conseil des sages** - Commission Environnement Patrimoine -

**« Comment faire connaître et valoriser le patrimoine istréen? »**

## Sommaire :

<b>Préambule, introduction</b>	<b>p 9, 10</b>
<b>1. Découverte et description des sites choisis</b>	<b>p 11</b>
1.1 - L'étang de Rassuen - l'ancienne usine - la pompe à feu.	p 11
1.2 - La chênaie de Lavalduc.	p 15
1.3 - Les bories du plateau des Magdeleines.	p 17
1.4 - Le mas de la tour, (la tour de la Reine Jeanne, Notre Dame de l'étang, la chênaie).	p 20
1.5 - L'étang de l'Olivier	p 23
<b>2. Nos propositions</b>	<b>p 25</b>
2.1 - Propositions communes à l'ensemble des sites.	p 25
2.2 - Propositions propres à chaque site.	p 25
<b>3. Conclusion</b>	<b>p 27</b>
<b>4. Annexes</b>	<b>p 24</b>
Bibliographie sommaire et remerciements.	p 28
Cartographie des circuits proposés.	p 29
Planches « faune et Flore ».	p 36

## « Comment faire connaître et valoriser le patrimoine istréen? »

### Préambule

La commission Environnement-Patrimoine du Conseil des Sages 2016 a reçu une mission

« Comment faire connaître et valoriser le patrimoine istréen? »

Cette invitation nécessitait en premier lieu le rappel de la définition du concept Patrimoine.

Patrimoine : un mot d'origine latine « patrimonium » signifiant « l'héritage du père ».

Nous choisirons alors la définition la plus commune, celle proposée par le dictionnaire de français Larousse.

« Ensemble des éléments aliénables et transmissibles qui sont la propriété à un moment donné d'une personne d'une famille, d'une entreprise ou d'une collectivité publique ».

A partir de là nous pouvons recenser plusieurs types de patrimoine :

- Le patrimoine bâti : bâtiments, sites industriels, vestiges, ruines....
- Le patrimoine mobilier : meubles, objets divers, précieux ou non...
- Le patrimoine culturel et immatériel : les traditions, les savoir faire, les événements festifs, les légendes...
- Le patrimoine historique : les personnages, les faits marquants de notre Histoire...
- Le patrimoine naturel : un legs de la nature, flore, faune, zones géologiques mais aussi paysages transformés par l'homme...

Le patrimoine est souvent fragile, vulnérable et parfois menacé de disparaître.

La perte du patrimoine c'est la perte d'une part de notre identité.

Aussi, il nous paraît nécessaire de le protéger si nous souhaitons le conserver et en transmettre la richesse aux générations futures.

Chacun peut en effet prendre sa part dans la protection de cet héritage mais le patrimoine est un bien collectif et la collectivité locale est certainement le lieu où sa préservation et sa mise en valeur seront les mieux assurées.

## **Introduction :**

Située dans une région en pleine expansion, Istres est aussi au centre d'un environnement touristique favorisé par la proximité de la mer et de sites très fréquentés.

La ville d'Istres peut être fière de son Histoire très ancienne, de ses nombreux vestiges, de ses traditions séculaires. Il apparaît malheureusement que beaucoup trop d'Istréens ne connaissent pas la richesse et la variété de leur patrimoine et notre tâche s'inscrit bien dans ce projet « comment faire connaître et valoriser le patrimoine istréen ? ».

## **Notre méthode de travail**

Il nous fallait tout d'abord effectuer un diagnostic (inventaire de l'existant), découvrir plusieurs sites. C'est ce que nous avons fait sous la conduite éclairée de monsieur Vincent Liardet.

Dans un deuxième temps après avoir discuté des intérêts de ces visites, en mettant en avant l'attrait environnemental, la flore, la faune, l'intérêt historique, les possibilités d'accès, nous avons retenu cinq sites :

- L'étang de Rassuen, l'ancienne usine, la pompe à feu (Lavalduc).
- La chênaie remarquable de Lavalduc.
- Les bories du plateau des Magdeleines.
- Le mas de la tour à Entressen (tour de la Reine Jeanne, Notre Dame de l'étang, la chênaie).
- L'étang de l'Olivier.

Le choix une fois établi, nous avons débuté un travail de recherche ;

Mieux connaître ces divers sites passait par :

- la rencontre des personnes référentes et expertes. Nous les citerons à la fin du rapport.
- la visite d'organismes et de services proposant actuellement des circuits, visites, manifestations diverses sur la ville.
- la consultation de documents, de livres, d'internet...
- la réalisation d'un ensemble de photos, diaporama, vidéo.

Pour faire suite à ce travail de recherche et de documentation, plusieurs réunions nous ont permis de rédiger ce rapport.

Nous le remettons à Monsieur le Maire, à Madame la Première Adjointe et aux élus.

Nous en présenterons alors les grandes lignes de manière orale en l'illustrant par une courte vidéo et la projection d'une carte interactive.

Le premier chapitre du rapport propose la description et les attraits des divers sites.

Le deuxième chapitre présente les propositions de mise en valeur de ces mêmes lieux, préconisations communes et préconisations particulières.

En annexe sera jointe une cartographie des divers circuits des visites préconisées.

# 1. Découverte et description des sites

## 1.1. Le site de Rassuen

### L'étang de Rassuen - l'ancienne usine - la pompe à feu

#### Préambule :

Nous avons choisi parmi tous les sites du patrimoine Istréen celui-ci mais sa sauvegarde, sa protection et l'envie de le faire connaître n'est pas facile à expliquer en quelques mots car il s'agit pour Istres d'un atout majeur.



#### Histoire d'hier :

Le sel est connu depuis la préhistoire pour ses caractéristiques de conservation des aliments et d'assaisonnement. Il était extrait de mines ou plus facilement de la mer. En France le sel était surtout exploité dans des marais salants où il était depuis Philippe VI de Valois taxé d'un impôt, la gabelle. Celle-ci fut supprimée sous le règne de Louis XVI en 1790. En 1783, avec l'irrigation de la Crau par le canal de Boisgelin, de nombreux salins voient le jour. L'étang de Rassuen, après avoir été asséché fut transformé en salin, en 1804.



Cet étang situé à la sortie de Rassuen jouxtant l'usine du même nom, présente une superficie de 40 hectares (800 m sur 500 m) et une profondeur de quelques dizaines de centimètres contrairement à l'étang de Lavalduc plus profond et s'étendant sur 3,54 km<sup>2</sup>. L'étang de Rassuen se particularise par une hauteur au dessus de la mer supérieure à celle des autres étangs (Citis, Pourra, l'Engrenier, Lavalduc, l'Estomac). Aussi il était alimenté depuis l'étang de Lavalduc par une pompe à feu dont la cheminée culmine encore aujourd'hui à 30 mètres au dessus de cet étang. Cette cheminée servait à chauffer l'eau douce venant du canal des Alpines pour la transformer en vapeur et ainsi actionner une pompe à balancier pour « monter » la saumure. Cette saumure rejoignait alors les salins de Rassuen par un canal de 2923 m de long qui transitait par la « Cabane Noire » aujourd'hui disparue. La Cabane Noire abritait deux vis d'Archimède entraînées par une pompe à vent pour répartir l'eau dans les diverses tables salantes. Avant qu'une galerie ne soit creusée une partie du sel récolté dans les salins de Rassuen était transportée par charrettes au port du Ranquet.

En septembre 1809, Charles Vasse construit à Istres, près des salins de Rassuen qui comportaient 84 tables salantes, une usine de soude d'une capacité de 600 tonnes ainsi qu'une fabrique d'acide sulfurique équipée de 2 chambres de plomb. Une autre usine sera installée, en août 1809, au plan d'Aren, entre l'Engrenier et Lavalduc, et sera confiée à deux chimistes :

- Jean Baptiste Chaptal (1782-1833) dont le nom est gravé sur la base de la cheminée de la pompe à feu.
- Amédée Berthollet à l'origine de la composition de l'ammoniac.

Il était aussi le fils d'un autre grand chimiste Claude Louis Berthollet, né en Savoie et inventeur de l'eau de javel (1748- 1822).

Ces chimistes utilisèrent le procédé du médecin chirurgien Nicolas Leblanc (1742-1806) permettant d'obtenir à partir du sel marin, le carbonate de sodium communément appelé la soude, mais la révolution française survint, il fut donc contraint de livrer son procédé au domaine public. Il sera indemnisé de façon dérisoire et les aléas de l'activité industrielle provoquant sa ruine, il se suicida en 1806.

La soude étant rare devint pour les industriels une aubaine financière en raison de l'industrie liée à la fabrication du savon de Marseille. Il sera créé autour de l'usine de Rassuen et de ses salins un village pour y loger ses ouvriers et leurs familles avec tous les équipements nécessaires à leur quotidien.

Jean Baptiste Chaptal se ruina à cause de placements risqués et fut contraint de vendre l'usine à la société Pluvinet frères & Cie en 1809. Cette même année Napoléon 1<sup>er</sup> prend deux décrets pour que la France soit moins dépendante des marchés extérieurs et du blocus continental :

- l'un le 13 octobre 1809 par lequel il exempte de toutes taxes le sel destiné aux raffineries de soude et l'autre le 11 juillet 1810 par lequel il interdit l'entrée en France des soudes végétales d'origine étrangère. La nouvelle industrie est désormais protégée par l'état jusqu'en 1860. Suite à ces décrets plus de 20 entrepreneurs s'engagent dans la production d'acide sulfurique et construisent de nouvelles usines ou rachètent celles qui connaissent des difficultés.

- En 1819 l'usine soudière de Rassuen produisait 1674 tonnes de soude pour une valeur de 556 276 francs et 70 ouvriers y travaillaient, il y avait pour fabriquer cette soude 6 chambres de plomb (pièces tapissées de plomb servant à la fabrication de l'acide sulfurique). Cette année là l'usine était dirigée par B.Berard..

A cette époque les Bouches du Rhône comptent 16 usines de production de soude, la valeur de la production s'élève à 5 millions de francs et emploie plus de 600 ouvriers. A Rouen dès 1810 les protestations contre les usines de soude et d'acide sulfurique s'élèvent et les habitants inquiets des effets des rejets gazeux sur la population et les cultures environnantes attaquent les établissements pour les incendier. A Marseille les manifestations, rares en 1815, se multiplieront jusqu'en 1826 sans interruption. Tous les savonniers employant la soude Leblanc confirment que lors de la production il se dégage des vapeurs si nuisibles pour la santé qu'ils évitent de « rendre cet inconvénient trop public ».

En 1825 est choisi le procédé Blaise Rougier consistant à introduire dans un seul tuyau l'acide chlorhydrique. Cet acide et bien d'autres gaz sont conduits dans un canal construit en moellons de pierre formant une galerie de 1,25 m de haut sur 65 cm de large de 500 m de long. Ce canal passe dans plusieurs bassins remplis d'eau. Au bout du parcours, une tour haute de 6 mètres et remplie aux trois quarts de pierres calcaires, filtre les atomes d'acide chlorhydriques non absorbés par le canal. Ce procédé sera qualifié de « cheminées rampantes ».

- 1826 -1828 : la production de sel des salins de Lavalduc à cette époque est de 110 tonnes dont un tiers de cette production alimente les fabriques de soude du plan d'Aren et de Rassuen.

- 1875 : la gare de Rassuen est créée, elle permet dès lors d'expédier plus facilement la production de l'usine sur l'ensemble du territoire.

- 1895 : la Compagnie des produits chimique du Midi doit diversifier sa production en créant des produits dérivés de la soude, les engrais de Rassuen. Elle est alors en concurrence avec deux usines implantées aux Salins de Giraud en Camargue utilisant le procédé Solvay : fabrication de la soude par électrolyse.

- 1928 : l'usine de Rassuen produit des acides minéraux et de l'engrais et ne produit plus de soude.
- 1967 : c'est la dernière récolte de sel.
- 1988 : en juillet, fermeture de l'usine d'engrais de Rassuen.

## Histoire d'aujourd'hui :

L'usine et les salins sont abandonnés depuis 1967.



La friche dite de Rassuen s'étend sur 17 hectares. les principaux procédés de fabrication ont usé des produits suivants :

- Acides sulfuriques
- Sel des salins de Rassuen
- Craie
- Charbon
- Phosphate tricalcique de chaux etc...

A ce jour la pollution locale importante risque de subsister longtemps et cette perspective pose un réel problème pour les eaux souterraines. Quant aux eaux de surface, celles-ci pourraient être lessivées dans le temps par le flux pénétrant sur le terrain de l'usine et aller vers l'étang de Rassuen déjà fort dégradé.

Quelques hectares ont été remblayés par des gravats et par endroit sur 4 mètres de haut enfouissant quelques gros pins sûrement centenaires. Ces gravats ne sont qu'à une centaine de mètres de l'étang ce qui donne une impression de paysage de désolation.

Nous savons que la ville d'Istres envisage la création d'un pôle immobilier autour d'un golf de 18 trous. A ce jour, nous n'avons que très peu d'informations sur ce projet. Pour autant, nous formulerons des préconisations afin que ce lieu hautement chargé d'histoire humaine et industrielle puisse demeurer dans la « mémoire » des Istréens.

### La Faune :

La richesse faunistique de ce site a permis son classement en zone Natura 2000.

Aujourd'hui les salins de Rassuen (34 hectares) sont classés en zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (Znieff de type 1 et 2). On peut y observer : aigrette garzette, bruant des roseaux, choucas des tours, pigeon ramier, martinet noir, pie, héron cendré, milan noir, corneille noire...

### La Flore :

L'étang est entouré de pinèdes et de garrigues, on y trouve des : Asphodèles (plantes vivaces), Hélianthèmes (plantes dicotylédones), Liseron rayé, Euphorbia seguieriana, Rhodophyta.(algues rouges), Salicorne, (plante utilisée pour la soude).

## 1.2. La chênaie de Lavalduc



### Préambule :

Parmi les sites du patrimoine naturel istréen, celui de la chênaie de Lavalduc (1,5 ha) ne nous a pas laissés insensibles car il fait partie du poumon vert de notre cité et c'est pour cela qu'aujourd'hui il est classé et protégé EBR<sup>1</sup> au PLU d'Istres comme il est écrit sur la plaque à l'entrée de la chênaie. Chênes verts-*Quercus Ilex*<sup>2</sup> de Lavalduc « grands arbres à troncs droits, arbres récépés<sup>3</sup> à travers multiples arbres tortueux intégrés à la roche formant un ensemble exceptionnel » cette chênaie est un espace protégé EBR au PLU d'Istres.

Cette chênaie est exemplaire par ses arbres qui semblent sortir des roches sédimentaires couvertes de lichens et de coquillages apparents. La flore se distingue par la présence d'espèces des lieux humides telles que les fougères, le nombril de Vénus (*Umbelicus rupestris*). Cette formation géologique bouleversée nous fascine quand on est à l'intérieur et l'on ne peut que se sentir proche de cette nature dont sa conservation est sous notre responsabilité.

Dès le début de son histoire l'homme a considéré la nature à travers la cueillette et la chasse comme un puits sans fond où l'on pourrait sans cesse puiser, mais aujourd'hui il a pris conscience que la nature a des ressources limitées ! Aussi nous faut il assurer sa protection car cette chênaie de Lavalduc bien que de surface réduite a une valeur esthétique servant de refuge à une faune diverse et variée : blaireaux, écureuils, oiseaux etc.. Son accès matérialisé par une barrière est réglementé du 1 juin au 30 septembre de l'année. Selon son code à 3 couleurs qui stipule :

- l'orange « accès autorisé toute la journée »
- le rouge « accès autorisé le matin entre 6h et 11 h »
- le noir « accès interdit »

Compte tenu de ces contraintes, les visiteurs devront se renseigner sur l'accessibilité du site.

---

1 : Espace Boisé Remarquable

2 : *Quercus Ilex* ou Chêne vert et espèce d'arbre à feuillage persistant

3 : c'est un arbre taillé très court, près du sol, dans un but de rajeunissement pour lui donner de la vigueur et une ramure plus aérée

### Historique :

Les arbres exceptionnels par leurs dimensions, leur âge, leurs formes, leur passé ou quelquefois leurs légendes sont appelés Arbres Remarquables. Ces ligneux représentent un patrimoine naturel et culturel qui doit être protégé et c'est pour cela qu'il a été créé en 1994 l'association A.R.B.R.E.S. (Arbres. Remarquables. Bilan. Recherche. Etudes et Sauvegarde) et Georges Feterman homme de sciences, grand défenseur des arbres bois et forêts en est le président. Son association attribue le label « arbres remarquables » aux plus beaux et plus rares arbres de notre pays.

Cette association a pour objectif de stimuler les recherches en profondeur tant biologiques qu'historiques sur ces témoins du passé. Elle donne aussi son appui et son aide à tous ceux qui souhaitent sauver un de ces arbres menacés soit par la maladie soit par des aménagements intempestifs.

Grâce à ce label cet espace naturel est protégé car il fait partie de notre patrimoine naturel que l'on se doit de transmettre à nos enfants.

### Rappel :

Les arbres classés remarquables dans le département des Bouches du Rhône sont :

- le pin d'Alep de Miramas le vieux. label en juin 2000,
- le platane de Lamanon. label en août 2014,
- les chênes verts du domaine de Lavalduc. label en janvier 2015.



### 1.3. Les bories du plateau des Magdeleines

Situées au Nord Est de Sulauze, ces bories ont été appelées « Bori » en terme provençal au XIX<sup>e</sup> siècle ceci uniquement dans le sens péjoratif de « masure » ou « cahute » après avoir désigné une ferme au XVII<sup>e</sup> siècle.



Les XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles sont des périodes de grands défrichements. A cette occasion, de nombreuses terres étaient données à des paysans sous condition de les travailler avec assiduité et promesse d'en devenir propriétaire au bout de quelques années.

La plupart des bories n'avaient pas de porte en bois. L'entrée était orientée plein sud afin d'éviter les nuisances du mistral. Ce n'est qu'au XIX<sup>e</sup> siècle que l'on en ferma certaines.

Il fallait environ 200.000 pierres pour construire une borie. Les murs pouvaient atteindre jusqu'à 2 mètres d'épaisseur à la base.

Les paysans s'en servaient comme cabane à outils ou même d'habitation provisoire. Les plus importantes avaient une fonction de bergerie pendant la transhumance alors qu'au moyen-âge, les bories pouvaient servir de poste d'observation pour surveiller les invasions barbares.

#### **Les possibilités d'accès :**

Après avoir emprunté la route du Delà (D16) avant l'ancien village des sportifs prendre à gauche au niveau du transformateur EDF. On peut stationner son véhicule à l'entrée du chemin rejoignant le GR 2013. (voir le plan d'accès en fin de rapport).

Le chemin qui conduit aux bories passe alors par une partie du GR 2013 le long du canal de Raoux, (bifurcation du canal de Craonne) puis serpente avant d'accéder au plateau de la Magdeleine. Le cheminement fait alors découvrir un panorama remarquable avec vue sur St-Chamas, Miramas le Vieux, Cornillon, sans oublier une flore riche et variée.

### **Observation et état du site :**

#### **La petite borie :**

Servant d'enclos à des moutons, des murs entourent la petite borie aussi appelée « borie de la pinède ». Cette petite borie semble très ancienne et daterait du début du XVI<sup>e</sup> siècle, aux alentours de 1530.



La construction relève d'une technique complexe, résultat d'un empilement de pierres sèches non jointées. Cet ensemble architectural défie les lois de l'équilibre avec notamment des toitures en encorbellement sans ciment ni mortier. Le principe d'équilibre se basant sur la géométrie et l'équilibre des forces avec une pièce maîtresse « la clef de voûte » qui assure la solidité de l'ensemble.

Le choix des pierres était essentiel, elles étaient calibrées par taille, les plus lourdes et les plus volumineuses servant aux fondations. Les pierres étaient ramassées sur place et entassées aux abords des terrains en monticules appelés « clapas »

#### **La grande borie :**

Modifiée plus tardivement, XVII<sup>e</sup> ou XVIII<sup>e</sup> siècle, elle présente un intérêt particulier en raison de la qualité de sa construction et de son volume intérieur.



### **La Flore :**

Le sentier emprunté s'est révélé très riche de notre flore régionale comme :

- le Ciste avec à son pied un parasite le cytinet,
- l'Aphyllante de Montpellier,
- l'Héliantème fleur vert,
- le Pin d'Alep,
- les Orchidées : *Limodorum abortivum*, *Ophrys lutea*,
- les Genets,
- les Chênes Kermes,
- l'Euphorbe Characias,
- le pistachier Lentisque,
- le pistachier Terebinthe.

### **La Faune :**

- le Milan royal,
- le Rollier d'Europe.

### **Les Restanques :**

Les restanques ou « bancaous » sont des murs de pierres sèches qui délimitent une terrasse où sont installées des cultures. Un tel aménagement des terrains permet principalement d'aplanir le sol dans les régions de collines facilitant ainsi son exploitation. Ce mode de préparation a également un autre avantage, celui de retenir la terre lors de pluies torrentielles évitant ainsi l'érosion de ces terrains. Avant sa mise en place, chaque pierre était testée, on la faisait sonner pour déceler une amorce de fissure. Les pierres sélectionnées étaient déposées les unes sur les autres horizontalement et bien à plat. Le muret doit être construit de sorte qu'aucune pierre ne puisse bouger, un drain composé de petits cailloux déposés au centre de la construction permet de faire la jonction avec la terre favorisant l'écoulement des eaux de pluie.

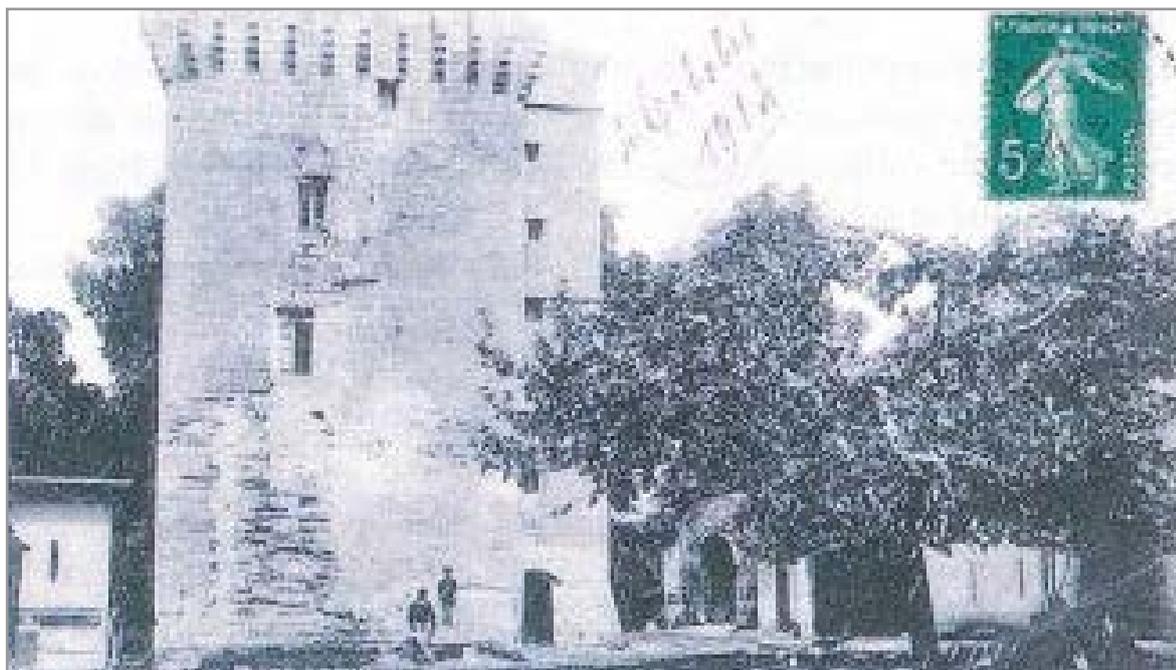


## 1.4. Le Mas de la Tour

### La tour d'Entressen dite « tour de la Reine Jeanne ».

#### Description :

C'est un édifice géographiquement situé sur la commune d'Istres dans la plaine de la Crau, en bordure de l'étang d'Entressen. Son premier aspect, une construction carrée (9m x 8.35m) haute de 16.60m. Elle est consolidée par plusieurs armatures métalliques, au sommet on devine une terrasse fortifiée (mâchicoulis).



L'intérieur, non visité, se compose de 3 étages dont une salle basse voûtée en plein cintre (ancien magasin), un premier étage qui semble avoir été la partie noble avec une fenêtre à meneaux. Un escalier à vis relie les différents étages. Cette tour est inscrite dans la liste des monuments historiques depuis le 4 mars 1998.

#### Le passé :

A l'origine la Tour était un relais romain puis monastique, une auberge de passage entre St Chamas/Miramas et Arles/Montmajour. Ce lieu est érigé en Tour en 1341 par Guillaume II seigneur des Baux, d'Istres et d'Entressen. Ce dernier y installe une garnison afin de surveiller les passages et prévenir des brigandages, les querelles étant fréquentes entre Arles et les seigneurs des Baux. Un petit fort est construit à proximité avec murailles et fossés de protection.

En 1377 Jeanne, Comtesse de Provence et Reine de Naples confisque la tour qui devient Châtellenie Royale et Comtale. Istres lui appartient, elle y prélève les divers impôts et taxes (four banal, droits de pâturage « les coussouls », droits de guet).

Au XVIIIème siècle la tour devient propriété des Galliffet.

En 1786 les remparts sont détruits, les fossés comblés.

Au XXème siècle on note une sévère détérioration, les abords du site n'ont pas été préservés, les enceintes n'existent plus, pour autant son aspect premier présente un intérêt visuel remarquable.

De plus cette Tour présente un passé historique non négligeable, même si la Reine Jeanne n'a séjourné en Provence que 6 mois (20 janvier 1348- 24 juillet 1348).

### **JEANNE Reine de Naples, Comtesse de Provence :**

Née à Naples en 1326, Jeanne d'Anjou et de Sicile succède à 17 ans à son grand-père Robert le Sage sur le trône de Naples. Par la même occasion elle reçoit en héritage les Comtés de Provence et de Forcalquier.

Elle épouse son cousin André de Hongrie (frère cadet du Roi de Hongrie) ; Son mari meurt assassiné (nuit du 18 septembre 1345), deux jours avant son couronnement, Jeanne est alors soupçonnée du meurtre.

1346 : elle se remarie avec un autre cousin, Louis de Tarente. La dynastie de Hongrie marche sur Naples et occupe la ville, Jeanne fuit et parvient à Marseille le 20 janvier 1348. Elle rencontre en Avignon le pape Clément VI et obtient d'être disculpée du meurtre de son premier mari, cédant en contrepartie Avignon pour 80000 florins.

1362 : veuve à nouveau elle épouse le Roi de Majorque Jacques III, celui-ci « dérangé » s'enfuit en Espagne.

1375 : Jacques III décède, elle épouse alors un condottiere, le capitaine Othon de Brunswick.

Après ce mariage, elle se retrouve en difficulté permanente car après avoir désigné comme héritier Charles de Duras, ce dernier s'allie aux Hongrois et obtient le soutien du Pape Urbain VI à Rome. Jeanne est déclarée hérétique et schismatique.

1381 : Elle est emprisonnée au château de l'Oeuf, puis dans la forteresse de Nocera, elle y meurt « étouffée » le 22 mai 1382

### **Notre Dame de l'étang :**

A proximité de la Tour de la Reine Jeanne on peut apercevoir une petite chapelle « Notre Dame de l'étang » dite aussi « Notre Dame des Bois ». Cet édifice est fondé sur des murs très épais, l'origine peut être romaine. Cette chapelle était probablement « le sacellum » lieu sacré abritant un autel et accompagnant le poste romain antérieur à la Tour.



Certains écrits attestent d'une transformation intérieure de la chapelle entre 1321 et 1378.

On peut y observer deux travées en plein cintre brisé du XIV<sup>ème</sup> siècle, elle est éclairée par des ouvertures étroites de style roman, la porte présente un aspect vaguement renaissance.

En 1734, Mgr de Brancas ordonna des réparations importantes, dallage et toiture. Le desservant de la chapelle était logé dans une chambre contiguë. Une ferme fut construite à côté de ce « petit » presbytère. Cette chapelle servit de culte jusqu'à la Révolution.

Pour rappel, la construction de l'église de l'Immaculée Conception à Entressen ne débutera qu'en 1836.

En 1875 le curé Ribon ouvrira une école libre primaire dans la ferme attenante, et cette école perdurera jusqu'à la création de l'école communale d'Entressen.

### **Pérégrinations alentour, la chênaie :**

Depuis la Tour de la Reine Jeanne, nous pouvons cheminer et traverser une belle chênaie. Le sentier nous conduit jusqu'aux abords de l'étang d'Entressen.



### **La flore y est dense et variée :**

- Chênes blancs
- Chênes verts
- Bourrache
- Arum,

### **La faune n'a rien à envier à la flore, nous pouvons y rencontrer :**

- L'écureuil de Pallas,
- La couleuvre de Montpellier,
- La Cistude d'Europe (tortue),
- Le Pic-vert,
- L'écureuil roux.

Ce domaine est une Znieff type 2 (zone naturelle d'intérêt écologique,faunistique et floristique) c'est à dire un grand espace naturel à découvrir et protéger.



## 1.5. L'étang de l'Olivier :

L'étang de l'Olivier a une superficie de 221ha et une profondeur de 9m60. Lorsque la mer se retira, elle laissa une partie de ses eaux dans les creux en formant des étangs. L'étang de l'Olivier est le résidu d'une grande mer géologique. Il était probablement alimenté par des sources salées d'où l'existence de salins situés au Sud Ouest de l'Etang. L'exploitation du sel a débuté à l'époque gallo-romaine et s'est poursuivie jusqu'au XVI siècle.



Dès le 16e siècle l'étang portait le nom de « l'Olivier » à cause des nombreux oliviers plantés sur ces rives et sur une partie de son lit actuel. Il était alors moins étendu qu'aujourd'hui. Sur les troncs des arbres, étaient collées les moules les plus savoureuses. Des plongeurs allaient les chercher et les vendaient un bon prix sous le nom de « musclès de sépo »

En 1554, l'ingénieur Adam de Craponne obtient la concession des eaux de la Durance pour irriguer par un système de canaux les terres sèches et arides de Basse Provence. Dès 1565, le territoire d'Istres voit la création de prairies, de cultures maraîchères et une intensification de l'élevage. Cependant, les eaux du canal de Craponne ont fait augmenter massivement le niveau de l'Etang ce qui causa la dispersion des salins et l'inondation des bas quartiers de la ville. Une délibération de l'époque atteste du recouvrement par les eaux des meilleures terres en formant des paluns où les eaux croupissent. Il faut alors envisager le percement d'un canal pour évacuer les eaux de l'Olivier vers l'Etang de Berre. Un contrat est signé en 1659 concernant le creusement d'un canal souterrain, en partie découvert. Les travaux seront terminés en 1667. Le tunnel porte aujourd'hui le nom de Cascaveau. Une nouvelle faune marine et de nouvelles eaux salées pénétrèrent dans l'étang.

Face à une demande d'irrigation croissante, le canal de Craponne s'avéra insuffisant, on creusa alors le canal de Boisgelin toujours alimenté par la Durance. En 1787, il se déversa dans l'étang de Berre à la plage de la Romaniquette, à proximité du canal de Cascaveau et du débouché du canal de Craponne. Suivant vents et courants, la circulation entre les deux étangs s'inversait. L'étang salé et marin redevint un étang saumâtre. Les eaux s'étant progressivement adoucies, les moules ont disparu et on retrouve une mixité de poissons de mer et d'eau douce très appréciés des pêcheurs.

## L'étang aujourd'hui :



S'il est bien un lieu idéal de balade, de rêverie, de rassemblements festifs pour les familles ( jeux pour les enfants, boulodrome, bateaux solaires, jeudis étoilés, feu d'artifice), si chaque année sont organisées des manifestations sportives avec « le Tour de l'Olivier », « Faites du sport », « les joutes », si la proximité de la chapelle Saint Sulpice (expositions diverses) et le jardin méditerranéen valorisent ce lieu, sans oublier le Jet d'eau, les Oursins de Daniel Zanca, et le Art'Zoo d'Istres, pour autant, l'étang de l'Olivier gagnerait à être mieux identifié, mieux reconnu, par le simple visiteur. Cet éclairage pourrait venir à la fois du passé et de son avenir.



## 2. Nos propositions

### Introduction

Pour faire suite à l'intérêt suscité par les sites que nous avons visités et retenus, nous formulons ci-après un certain nombre de propositions pour les mettre en valeur et permettre au plus grand nombre de les connaître.

Certaines préconisations apparaissent communes à plusieurs sites, d'autres plus particulièrement adaptées à l'un ou l'autre.

Nous avons conscience que ce qui suit ne sont que des préconisations, il appartiendra à Monsieur le Maire et au Conseil Municipal de reconnaître ou non l'intérêt, la pertinence et la faisabilité de ces diverses propositions.

Nous resterons en revanche à la disposition des élus pour répondre, si nécessaire, à leurs interrogations et préciser s'il y a lieu certains points.

### 2.1. Propositions communes à l'ensemble des sites :

Pour se rendre sur l'un ou l'autre des sites, il paraît nécessaire :

Que tout moyen logistique à la disposition du service compétent soit mis en place pour sensibiliser les visiteurs à leur devoir de protection et sauvegarde de la nature.

- d'établir une signalisation précise,
- d'aménager des parkings pouvant accueillir suffisamment de véhicules,
- de mettre en place des tables, des bancs, des poubelles pour le pique-nique,
- de réaliser des fiches précises sur les circuits proposés,
- d'user, autant que faire se peut, des techniques interactives pour informer, renseigner le public visiteur : QR codes- Tags NFC- Oculus....

### 2.2. Propositions propres à chaque site :

#### Rassuen ( l'étang, l'usine, la pompe à feu)

Ce site autrefois industriel mérite d'être sauvegardé avant que ses ruines ne finissent de s'écrouler entièrement. Cette friche industrielle est avant tout le témoignage d'un passé délaissé qui mérite une reconversion.

##### L'étang de Rassuen :

- Pose de panneaux avec photos concernant la faune et la flore présentes,
- Édification d'un poste d'observation équipé de longues-vues,
- Réparation du grillage entourant le bassin de régulation pour éviter tout accident,
- Étudier la faisabilité d'un parcours de santé-culture incluant les anciens salins, la pompe à feu, la cabane Noire.

##### L'usine :

Ces bâtiments industriels sont assez vastes pour que l'on puisse y créer en remplacement du musée du vieil Istres un musée-centre culturel interactif lieu de créations et de productions artistiques.

Réfléchir ensemble pour faire de ce lieu un espace convivial d'initiatives et de partage, exemples : ateliers d'artistes, activités culturelles, pôles d'innovation, etc...

Nous avons conscience que les lieux sont pollués, les bâtiments en très mauvais état et que les travaux pour les rendre accessibles seront onéreux, mais nous avons l'exemple de plusieurs friches industrielles à ce jour rénovées et rendues accessibles au public : les mines d'Alès, les corons du Nord, la poudrière royale de St Chamas.

La condition essentielle du succès d'un projet de réaménagement d'une friche industrielle passe par la collaboration entre le secteur public, privé et la population, nous conseil des sages sommes prêts à nous y associer.

### **La pompe à feu :**

Dans la mesure du possible et avec l'autorisation du propriétaire, aménager l'accès à la cheminée après avoir sécurisé ses abords. Établir des panneaux retraçant l'histoire de la pompe à feu et son intérêt primordial pour les salins de Rassuen.

## **La chênaie de Lavalduc**

L'accès au chemin de terre conduisant à la chênaie « arbres remarquables » est dangereux car il se situe à 50 mètres d'un virage en équerre. Nous préconisons l'installation d'un ralentisseur pour freiner les véhicules circulant à vive allure.

Nous proposons de créer dans cet espace un parcours botanique agrémenté de panneaux explicatifs (textes et photos) permettant de découvrir la richesse de la faune, la flore, les roches présentes en ce lieu.

On peut aussi envisager un parcours sportif et de santé.

## **Les bories du plateau de la Magdeleine**

En raison de la pente du chemin d'accès il serait judicieux de disposer des bancs sur le parcours et d'édifier un espace belvédère avec une table d'orientation.

Aux abords du canal de Raoux, mise en place d'un panneau rappelant l'origine du canal de Craponne et son histoire.

Au long du parcours, la flore étant très riche il paraît indispensable de permettre l'identification des diverses espèces par des repères « informatifs »

L'entrée de la grande borie présente un danger, le linteau étant fragilisé, il paraît incontournable de le consolider.

Sur le site même nous préconisons la présence d'une information sur la datation de l'édifice, le procédé de construction, l'usage etc...

Un travail de débroussaillage et de sécurisation du périmètre visitable serait également nécessaire.

### **Pour valoriser les bories....**

Au cours d'une journée du patrimoine, proposer des ateliers pédagogiques de restauration de restanques et de bories.

Proposer des randonnées botaniques au printemps en partenariat avec l'Office du tourisme, en ciblant plus particulièrement les scolaires afin de les sensibiliser au respect de la nature.

Organiser des chantiers de jeunes bénévoles encadrés par des professionnels (compagnons par exemple) pour l'entretien et la mise en valeur du site.

## **Le Mas de la Tour (Tour de la Reine Jeanne, Chapelle ND de l'étang, chênaie)**

### **La Tour de la Reine Jeanne :**

- Sécurisation du lieu,
- Consolidation et restauration de la Tour,
- Ouverture au public pour en visiter l'intérieur,
- Exposition temporaire voire permanente pour présenter l'histoire de la Tour, la vie et l'influence de la Reine Jeanne en Provence, la diversité des espèces florales et animales que l'on pourrait rencontrer au cours de l'itinéraire.

### **La chapelle Notre Dame de l'étang :**

- Restauration extérieure et intérieure de la chapelle.
- Installation d'un éclairage mettant en valeur les voûtes.
- Édification d'une baie vitrée en verre « sécurit » permettant au public d'observer l'intérieur sans pouvoir y pénétrer (évitement des dégradations).

### **La chênaie :**

A l'exemple du parcours interactif sportif d'Entressen réalisé par l'Office du tourisme, Il paraît opportun de proposer d'établir une aire de pique-nique plus importante et mieux aménagée que l'actuelle, avec tables et bancs, poubelles, point d'eau, sanitaires afin que les familles puissent profiter de l'ambiance paisible et champêtre de ce bois.

Un circuit peut être fléché conduisant à l'étang d'Entressen avec retour sur la Chapelle. Les espèces florales et arbustives feront l'objet de panneaux informatifs.

Concernant la faune (oiseaux, couleuvres, écureuils, tortues, poissons) un tableau récapitulatif des caractéristiques de ces diverses espèces rencontrées à proximité et dans l'étang, paraîtrait bien utile.

Nous pensons que les Entressenois et les Istréens peuvent être mis à contribution pour faire découvrir et enrichir l'histoire ancienne mais aussi plus contemporaine de cet ensemble.

Une collection de photos, documents divers (cartes postales, lettres, gravures, objets), pourrait être mise en place afin de construire et illustrer une exposition concernant cet illustre domaine.

Afin de préserver « la mémoire du vécu de nos aînés », nous proposons une interview de plusieurs personnes témoins vivants de ce que fut ce domaine au XXème siècle. L'ensemble de ces témoignages à l'exemple de ce qui existe déjà dans un DVD, pourrait être proposé en audition en boucle au cours de l'exposition.

## **L'étang de l'Olivier**

Pour mettre en valeur l'étang de l'Olivier nous évoquons dans un chapitre précédent son passé et son avenir.

### **Concernant son passé :**

Autour d'un très vieil olivier planté à proximité de l'Art zoo Istres, nous préconisons :

- de préciser l'origine de son appellation,
- de rappeler les légendes qui survivent, « la Coulobre », « les couleurs de l'étang »,
- de présenter Adam de Craponne, son histoire, son œuvre,
- d'évoquer la traditionnelle pêche à la fouine (fouène).

### **Concernant son avenir :**

De nombreux Istréens souhaitent que l'étang de l'Olivier soit un véritable lieu de randonnée.

Son pourtour pourrait être aménagé en totalité en chemin praticable à l'exemple de ce qui s'est fait autour de l'étang de l'Estomac à Fos sur mer.

## **3. Conclusion**

Au terme de ce premier rapport sur la découverte et la mise en valeur du patrimoine Istréen, nous avons bien conscience des limites de notre travail, de sa présentation et de la modestie de nos propositions.

Nous espérons simplement que ce que nous proposons serve à offrir au plus grand nombre d'Istréens et de visiteurs des circuits de qualité.

Notre recherche est loin d'être achevée, elle demande à être poursuivie, affinée, complétée pour :

- Approcher d'autres lieux dignes d'intérêt ;
- Offrir aux Istréens et touristes encore plus de raisons d'aimer et de se passionner pour cette belle ville.

Aussi la Commission Environnement Patrimoine du Conseil des Sages propose à Monsieur le Maire, à Madame la Première Adjointe et à l'assemblée des élus de poursuivre ses travaux au cours des mois à venir.

## 4. Remerciements :

Au terme de ce travail, nous tenons à remercier toutes les personnes que nous avons rencontrées, tous les organismes et associations qui ont bien voulu nous recevoir. Sans leur aide précieuse et la qualité des échanges nous aurions eu bien du mal à formuler les propositions précédentes.

### Les personnes :

M. Rémi Balsano	M. Benoît Pelven	Mme Carine Imbert Caponi	M. Claude Herrera
M. René Giroussens	Mme Céline Tramontin	M. Yvan Pelfrène	M. Partick Trielli
M. André Vignolo			

### Les Associations et services :

**L'Office de tourisme :** Carine Imbert Caponi (Directrice).  
Rémi Vidhaillet,  
Benoît Meurin.

**Les Amis du Vieil Istres :** Claude Herrera (Président)  
René Giroussens (Président d'honneur).

**Pole Culturel Intercommunal :** Marie-hélène Sibille (Directrice)  
Frédéric Marty (Archéologue).

**Istres Temps Libre Evasion :** Yvan Pelfrène.  
José Eustache,  
Gérard Tronguet.

**Association Vita Nova :** Luc Maria Reverte (Président)  
Patrick Trielli.

### Notre documentation :

Outre la consultation des divers documents de la Médiathèque et d'internet, nous citons les ouvrages qui nous ont permis de mieux connaître les sites que nous avons choisi de mettre en valeur.

« Istres à travers le temps »

Gérard Fraissenet - *auto-édité 2006.*

« Entre mer, Rhône et Durance »

Rémi Balzano - *éd Patrimoine des Etangs 1997.*

« Rassuen ou la mémoire du sel des étangs »

Rémi Balzano - *éd Patrimoine des Etangs 1993.*

« Istres en images »

Rémy Didailler/ Benoît Maurin - *Ville d'Istres 1982.*

« Histoire d'Istres, Des origines de la cité au début du 1er Empire »

René Baucaire - *auto-édité 1980.*

« L'oasis d'Entressen, à travers la Crau »

Jules Gavet - *éd librairie Paul Ruat 1906.*

« Industrie et environnement Provence sous l'Empire et la Restauration »

Xavier Daumalin - *éd UMR 6570 Tèlemme 2006.*

« La grande industrie chimique dans le Sud Est de la France »

Raoul Blanchard - *Revue géographique Alpine 1928.*

« Avis d'expertise sur le friche de Rassuen »

BRGM (Bureau de Recherches Géologiques et Minières) novembre 1994.

« Signature du contrat de l'étang de Berre »

Dossier de presse du 16 mai 2013.

« Données Natura 2000 : étangs entre Fos et Istres »

FR 9312015.

### Des remerciements particuliers,

A **Nathalie Raymond**, pour la qualité de son accueil, sa bienveillance, sa bonne humeur, son soutien sans faille et son souci permanent de l'organisation.  
A **Vincent Liardet**, pour nous avoir communiqué sa passion pour la nature et l'environnement, pour son aide précieuse dans l'élaboration de la carte interactive, pour son écoute et sa patience.

## 5. Cartographie des circuits proposés

**Istres, mon bel Istres...** Tel était le début d'un proverbe oublié des siècles passés, le village de 1000 habitants à l'époque à connu une évolution démographique importante avec l'implantation de la base aérienne puis celles des complexes industriels de Fos et de l'étang de Berre. Devenue sous-préfecture, la ville maintenant dépasse les 44000 résidents mais combien d'istréens aujourd'hui connaissent leur lieu de vie voire les limites de leur commune ?

Trois sites de visite ont été retenus par le Conseil des Sages :

- CIRCUIT BORIES : *Balade découverte du passé agricole par un sentier en balcon sur la rive ouest de l'étang de Berre*
- CIRCUIT ENTRESSEN : *Balade découverte du passé historique d'Entressen et de son étang*
- CIRCUIT SALINS : *Itinéraire découverte du passé industriel des salins de Rassuen et de l'espace protégé de la Chênaie*

Les balisages des chemins pourraient être proposés à la Fédération Française de Randonnée Pédestre pour création en TOPO RANDO Touristique Etang de Berre A l'instar de celui qui existe déjà : ENTRE VILLE ET NATURE (balisage bleu)



## > **Circuit de découvertes des « Bories » :**

*Longueur : 4km ; Dénivelé cumulé : 60m ; Temps estimé : 2h ; Difficulté : Facile*

Départ/Arrivée de la chapelle Notre Dame de l'étang, elle date du XVIe siècle et on y célébra la messe jusqu'à la fin du XVIIIe siècle, actuellement désaffecté cet édifice appartenant au patrimoine istréen mériterait un autre sort... Nous sortons du hameau d'Entressen en direction de la rive sud de l'étang du même nom pour arriver au pied de la tour de la reine Jeanne au passé prestigieux, lui ayant appartenu en 1377 (par confiscation).

A l'origine, la tour érigée au XIVE siècle et fortifiée, bénéficiant d'un emplacement stratégique à mi-chemin des Baux de Provence et du castel de Miramas, servit à la fois de péage et de surveillance voire de défense.

Ce site remarquable demande une restauration pour sa mise en valeur (et sécurité) d'autant plus qu'il est inscrit aux Monuments Historiques depuis le 4 mars 1998.

### **Flore/Faune**

Canal de Raoux est une bifurcation du canal de Craponne (panneau explicatif sur Adam de Craponne)

Camp de Raoux du provençal « camp » qui signifie champ et Raoux nom de personne

### **Faune**

LE MILAN ROYAL

LE GUEPIER D'EUROPE

### **Flore**

LA CISTE DE MONTPELLIER

LA CISTE COTONNEUX

LE CHENE KERMES

LA COCHENILLE parasite du chêne kermes

LE CYTINET parasite du ciste

LE PISTACHIER LENTISQUE

LE GENET D'ESPAGNE

LE SEDUM

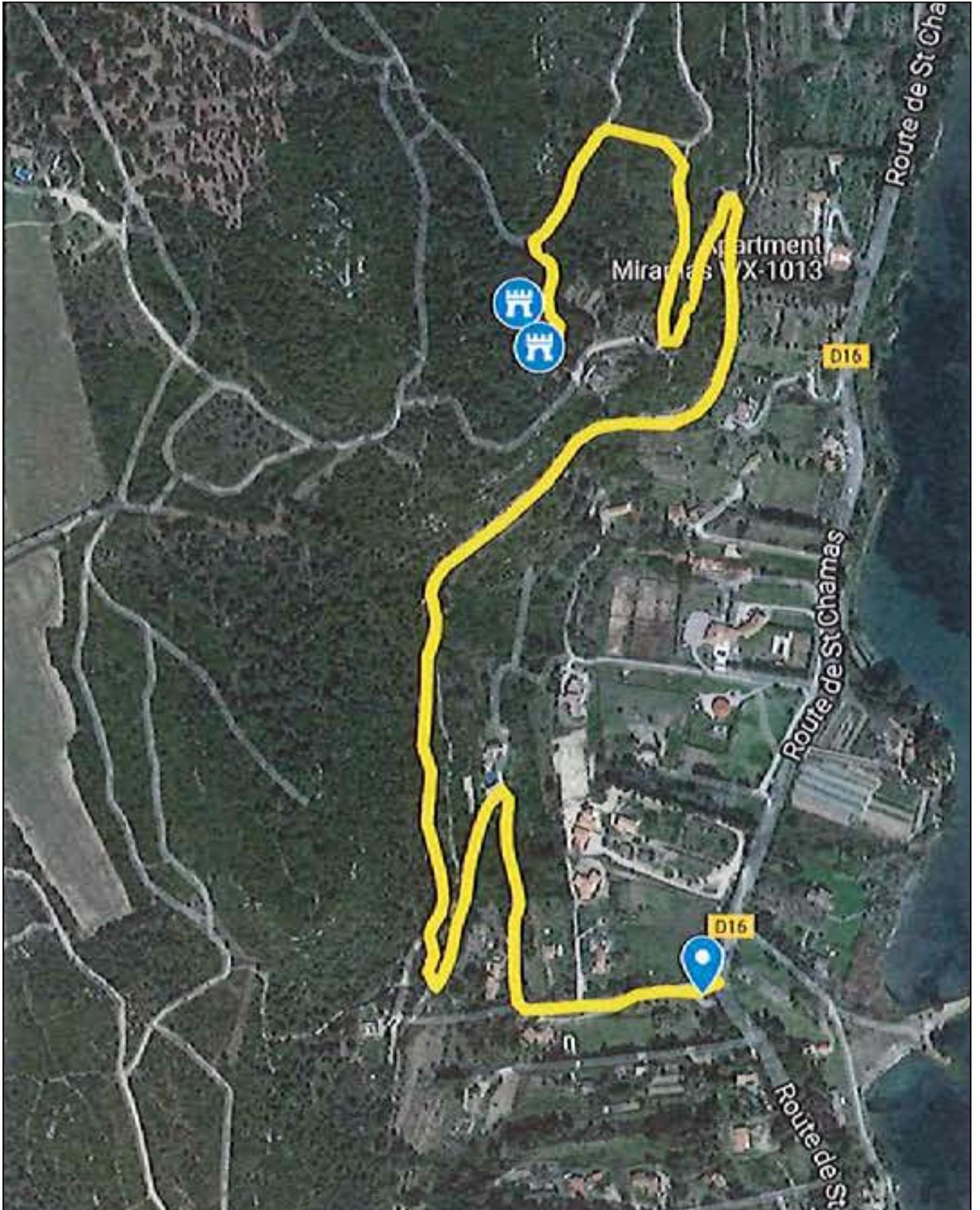
LE PIN D'ALEP

L'HELIANTHEME

L'EUPHORBE CHARACIAS

LA LIMODORUM ABORTIVUM (Orchidée)

LA OPHRYS LUTEA (Orchidée)



## > **Circuit de l'étang d'Entressen :**

*Longueur : 4km ; Dénivelé cumulé : 4m ; Temps estimé : 1h30 ; Difficulté : Facile*

Départ/Arrivée de la chapelle Notre Dame de l'étang, elle date du XVI<sup>e</sup> siècle et on y célébra la messe jusqu'à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, actuellement désaffecté cet édifice appartenant au patrimoine istréen mériterait un autre sort... Nous sortons du hameau d'Entressen en direction de la rive sud de l'étang du même nom pour arriver au pied de la tour de la reine Jeanne au passé prestigieux, lui ayant appartenu en 1377 (par confiscation).

A l'origine, la tour érigée au XIV<sup>e</sup> siècle et fortifiée, bénéficiant d'un emplacement stratégique à mi-chemin des Baux de Provence et du castel de Miramas, servit à la fois de péage et de surveillance voire de défense. Ce site remarquable demande une restauration pour sa mise en valeur (et sécurité) d'autant plus qu'il est inscrit aux Monuments Historiques depuis le 4 mars 1998.

## **Flore/Faune**

L'étang a une superficie de 100ha, sa profondeur ne dépasse pas 10m. Situé dans la plaine de la Crau, ancien delta de la Durance, l'étang est une dépression laissée par la Durance lors de la formation de la plaine. Il est alimenté par la nappe phréatique.

### **Faune**

#### **Principaux poissons :**

LE SANDRE  
LE BROCHET  
LA CARPE  
LE BREME

L'ECREVISSE ROUGE de Louisiane, espèce invasive a été introduite dans les années 70 en Europe.

L'ANGUILLE EUROPÉENNE qui se reproduit dans la mer des Sargasses revient en Europe emportée par les courants. Quelques unes d'entre elles arrivent par le Canal Centre Crau jusqu'à l'étang d'Entressen.

#### **Tortue aquatique :**

LA CISTUDE d'Europe

#### **Oiseaux :**

ROLLIER  
MARTIN PECHEUR  
BUSARD DES ROSEAUX  
GREBE HUPPE

Dans la forêt qui jouxte l'étang L'ECUREUIL ROUX est menacé par L'ECUREUIL DE PALLAS (originaire d'Asie).

ECUREUIL ROUX  
ECUREUIL DE PALLAS

Dans cette forêt vivent aussi le PIC VERT et le COUCOU

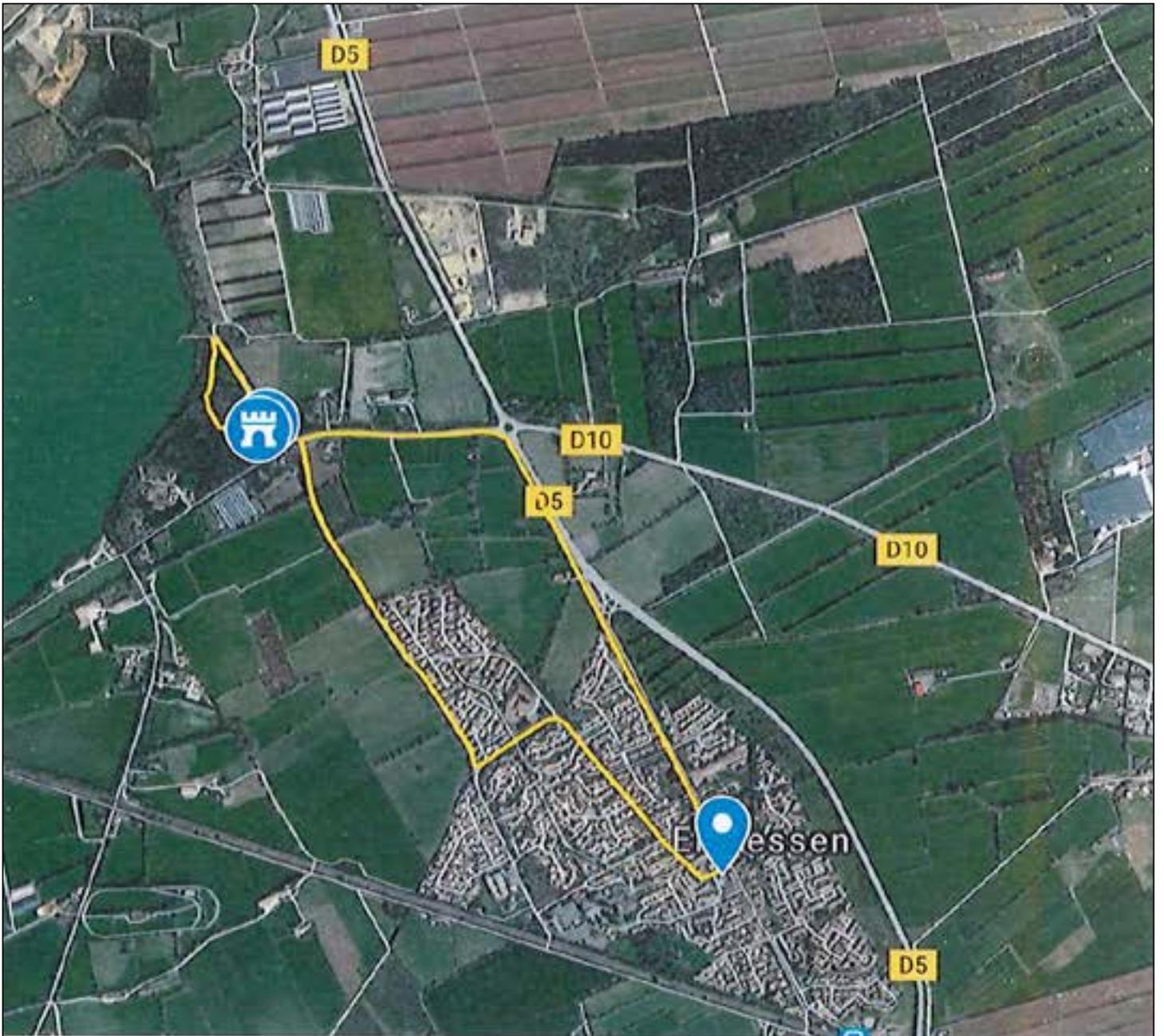
PIC VERT  
COUCOU

Insolite : les orifices creusés sur les arbres par les pic vert puis abandonnés ; sont utilisés par des abeilles.

#### **Flore**

Dans la forêt, on note une importante présence D'ARUM D'ITALIE et près de la Tour, de la BOURRACHE.

L'ARUM D'ITALIE  
LA BOURRACHE



## > **Circuit des Salins :**

*Longueur : 6km ; Dénivelé cumulé : 43m ; Temps estimé : 2h ; Difficulté : Facile*

Départ/Arrivée du site de la Chênaie auquel il a été attribué le label "arbres remarquables" pour la beauté et la rareté de ses essences, sans oublier ses amas de roches sédimentaires dont le bouleversement géologique fait apparaître de nombreux coquillages fossilisés (en particulier des huîtres datant du Miocène ...); Le cheminement se poursuit direction nord parallèlement au canal de Capeau, rejoindre l'ancien stand de tir à l'arc par le GR2013, le quitter ensuite par la gauche afin d'arriver à l'entrée du salin de Rassuen, étang de 40 hectares qui était consacré jadis à la production de sel mais qui est devenu au fil des ans un lieu privilégié pour la faune et flore aquatique en milieu lagunaire.

L'itinéraire prend ensuite la direction du sud par un PR (balisage jaune) le long du canal de saint Mitre puis rejoint à nouveau le GR2013 que l'on quitte à l'intersection de la D52a, au carrefour avec la D51 prendre la direction de Lavalduc, sur la gauche à l'entrée du site industriel des Salins du Midi démarre le sentier qui mène à la Pompe à Feu pièce maîtresse du dispositif des salins puisque cet outil permettait de pomper la saumure de l'étang de Lavalduc afin d'alimenter la saline de Rassuen. Le retour au point de départ s'effectuant par la D51 et le sentier partant à droite en face du bâtiment de Lavalduc.



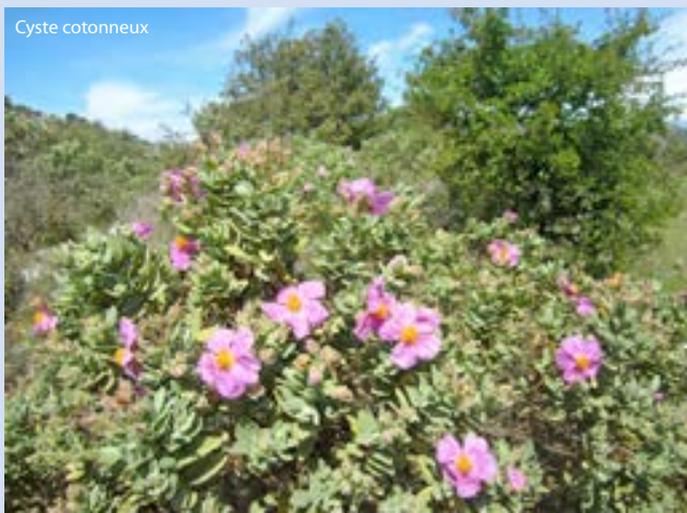
Chêne Kermes



Ciste de Montpellier



Cyste cotonneux



Orchidée





## **Rapport du conseil des sages** - Commission Vie de la Cité -

**« Quelles propositions pour assurer l'implication des Anciens  
dans la vie de la cité ? »**

## Sommaire :

<b>Préambule, introduction</b>	<b>p 39/40</b>
<b>1. Notre perception de la problématique et notre démarche</b>	<b>p 41</b>
<b>A. Définition des termes</b>	
1.1 - Propositions.	p 41
1.2 - Anciens.	p 41
1.3 - Implication ou différentes formes d'engagement.	p 41
1.4 - Vie de la cité.	p 41
<b>B. Méthodologie</b>	
<b>2. Quelles spécificités dans l'engagement des séniors ? Diagnostic.</b>	<b>p 42</b>
2.1 - Analyse des questionnaires.	p 42
2.2 - Entretiens avec les « personnes ressources ».	p 42
2.3 - Expertise d'usage des sages.	p 43
<b>3. Des propositions</b>	<b>p 44</b>
3.1 - Améliorer l'information et la communication.	p 44
3.2 - Créer du lien social.	p 44
3.3 - Valoriser les compétences.	p 45
3.4 - Accroître la participation des associations à la vie de la cité.	p 46
3.5 - Développer les actions intergénérationnelles.	p 46
<b>4. Conclusion</b>	<b>p 48</b>
<b>5. Annexes</b>	<b>p 49</b>
Annexe 1	p 50
Annexe 2	p 56
Annexe 3	p 57
Annexe 4	p 58
Annexe 5	p 59
Annexe 6	p 62
Annexe 7	p 64
Annexe 8	p 66
Annexe 9	p 68

# « Quelles propositions pour assurer l'implication des Anciens dans la vie de la cité ? »

## Préambule

La Commission du Conseil des sages de la Ville, s'est réunie à plusieurs reprises à partir d'avril 2016 à fin Mars 2017, afin d'engager une réflexion sur la problématique de l'implication des anciens dans la vie de la cité, thème qui nous a été proposé par la Municipalité

Partant d'un hypothétique désintérêt ou désinvestissement des anciens, nous avons procédé à une enquête sur les modes de participation et d'implication de ceux-ci afin d'en déterminer le bien-fondé.

Cette étude intervient alors que la société française dans son ensemble connaît de profondes mutations dans le rapport au politique et à l'engagement citoyen.

Les sociologues divergent sur la qualification de cette évolution «perte», «crise», «redéfinition» (sociales, politiques et idéologiques), mais ils s'accordent pour décrire un processus d'individualisation qui transformerait les systèmes de valeurs et de références au fondement de l'engagement dans la vie de la Cité, dans les sociétés post-industrielles.

Entre l'intérêt collectif et l'épanouissement individuel, on constate la fragilisation des liens unissant les individus à la Cité et les citoyens entre eux.

L'identité citoyenne est devenue problématique. Chaque famille, chaque individu doit gérer, pour son propre compte, cette mutation des rapports aux valeurs, aux normes et aux règles de la vie en commun.

On crée de nouveaux modes de participation, moins institutionnels et plus individualisés, tandis que parallèlement on constate l'attachement à la participation associative et l'augmentation de celle-ci.

Le questionnement sur «l'implication dans la vie de la Cité» est tellement large de sens qu'il a exigé un long débat entre les sages pour en définir le contour.

Ce rapport s'appuie sur une série d'entretiens, de rencontres, d'échanges menés auprès des professionnels, bénévoles et seniors d'Istres et de l'expérience de chacun.

Il est impossible de définir le poids respectif des facteurs professionnels, familiaux et sociaux pouvant déterminer ou infléchir les modes de participation à la vie de la Cité ; l'échantillon des personnes interrogées a été choisi de façon aléatoire, il n'est pas « un modèle réduit » de la population des seniors à Istres.

Pour le rédiger, nous nous sommes placés dans le seul cadre de la démocratie participative en ce qui concerne les loisirs (culturels, sportifs, ...) et le social.

## Introduction :

Nos sociétés actuelles se sont structurées, complexifiées, hiérarchisées et donnent souvent à l'individu l'impression de ne pas y être reconnu. C'est souvent une erreur, mais nous vivons aujourd'hui, certes, de manière dépendante des autres, mais nous leur sommes également indispensables. Nous avons des droits, mais aussi des devoirs. L'un d'eux ne serait-il pas de participer à l'évolution de notre monde, pour qu'en partie grâce à nos actions, il puisse devenir meilleur ?

Nous constatons que le changement de notre mode de vie se traduit par un comportement de plus en plus individualiste et un manque d'implication dans la vie sociale et citoyenne.

On relève par exemple la difficulté de renouveler les bureaux des associations, l'insuffisance de bénévoles, et le taux élevé d'abstention aux différentes élections. Pourtant chacun a la possibilité de s'exprimer dans de nombreuses instances.

Dans un premier temps, nous avons analysé les termes du sujet «Quelles propositions pour assurer l'implication des anciens dans la vie de la cité ?», et nous nous sommes interrogés sur les démarches à mettre en œuvre afin de collecter les éléments nécessaires à notre réflexion.

Dans un second temps, nous vous ferons part de notre diagnostic et d'un certain nombre de propositions.

# 1. Notre perception de la problématique et notre démarche

## A. Définition des termes

### 1.1. Propositions :

Pour les sages, il s'agit d'aboutir à des suggestions concrètes et facilement réalisables qui pourraient être mises en place sur la commune.

### 1.2. Anciens :

Nous avons longuement débattu sur la notion d'ancien. Nous avons défini les anciens comme étant les personnes âgées de 60 ans et plus, estimant qu'il y avait deux catégories : les jeunes retraités, toujours en forme, mais moins disponibles, car désireux de profiter de leur retraite. (voyages, activités diverses, petits-enfants à garder...), et les plus âgés, davantage disponibles, mais souvent moins valides et même isolés pour certains. D'après la dernière radioscopie de la commune d'Istres réalisée par l'observatoire SIG territoire Istres Ouest Provence en 2016, il y a 8573 anciens sur Istres, soit 20% de la population. (5993 personnes de 60 à 74 ans et 2580 de 75 ans et +). Avec une importante population dans la tranche 50/60 ans, qui partira à la retraite dans les prochaines années et va inévitablement poser de nouvelles problématiques (Cf. annexe 1).

### 1.3. Implication :

Nous avons également précisé le terme d'implication qui diffère, selon nous, de la participation ou de l'adhésion à une structure.

*Exemple : l'adhésion à une association sportive n'est pas une implication, mais être accompagnateur ou entraîneur bénévole, c'est de l'implication. De même être Président, Secrétaire, Trésorier ou simple administrateur dans une association, être élu municipal, secouriste, bénévole dans un CIQ, à la Croix Rouge, à Istres Solidarité, c'est s'impliquer ; de même que le fait de tenir une permanence (juridique par exemple)*

N'oublions pas une certaine implication qu'on peut qualifier d'informelle, elle consiste à faire circuler l'information sur ce qui se passe à Istres, entre voisins, entre membres d'associations... ou à faire les courses pour une personne âgée de son quartier ou même simplement à lui apporter des livres ou journaux.

### 1.4. Vie de la cité :

C'est l'organisation et l'animation de la ville, pour le bien-être des habitants, dans le respect de chacun et de tous.

## B. Méthodologie

Nous avons établi un questionnaire (Cf. annexe 2) destiné aux anciens que nous avons diffusé à nos connaissances, dans nos quartiers, dans les foyers de personnes âgées et sur le marché.

Il comporte des questions concernant leur âge et leur implication. Et s'ils ne sont pas impliqués dans la vie de la cité, nous leur en avons demandé les raisons. Par ailleurs, nous les avons questionnés sur leur participation à des manifestations sur la ville d'Istres et leur avons demandé s'ils souhaitaient devenir bénévoles et enfin, quelles étaient leurs attentes.

Ce questionnaire a été diffusé durant les mois de juillet et août 2016. Nous avons recueilli 130 réponses.

Nous avons également rencontré des « personnes ressources », telles que la directrice du CCAS (Centre Communal d'Action Sociale), le Président des associations ITLE (Istres Temps Libre Evasion) et Entraide, le responsable du Service Événementiel de la ville ainsi que celui de la programmation du cinéma le Coluche et pris un contact par téléphone avec le directeur du Centre social Pierre Miallet d'Entressen et le président de l'Office Municipal des Sports d'Istres OMS. Nous avons essayé d'en tirer des conclusions et préconisations qui vont suivre.

## 2. Quelles spécificités dans l'engagement des séniors ? Diagnostic.

### 2.1. Analyse des questionnaires

Notre échantillon n'est peut-être pas représentatif de la population des séniors sur Istres (répartition par âge, sexe, quartier...), car les personnes interrogées l'ont été de façon aléatoire sans tenir compte de leurs situations professionnelles antérieures ni de leurs situations familiales ou de leurs conditions de vie, mais nous en avons tiré les enseignements suivants pour notre enquête.

Dans notre échantillon, le pourcentage de séniors impliqués dans les différentes structures s'élève à 26%, et 10% des personnes interrogées souhaitent devenir bénévoles. Par ailleurs les séniors sont nombreux à participer aux différentes manifestations organisées sur la ville : Féria, «Faites du sport», Istres propre, Nuits étoilées...

Ils fréquentent les lieux de loisirs culturels et sportifs de la ville (théâtre, cinéma, stade nautique et gymnases...) ainsi que les lieux commerciaux (marchés, les Halles de l'Olivier), mais nous constatons que la Médiathèque et la Maison Pour Tous sont très peu citées.

Nous avons souhaité connaître les raisons de leur désinvestissement.

- Certains invoquent un manque de communication ou d'accès à l'information.
- Les uns rencontrent des problèmes de santé ;
- D'autres mentionnent des problèmes de transports tels que des horaires de bus inadaptés, notamment en soirée et les week-ends ou des difficultés de stationnement lors des grandes manifestations (les Nuits étoilées par exemple).
- Quelques-uns nous ont fait part de peurs diverses, telle la crainte de rentrer à pied seul le soir, ou de retrouver une maison visitée.
- Certains estiment ne pas avoir les compétences requises pour occuper des postes à responsabilités au sein des associations.

Peu de réponses constructives concernant les attentes ont été recueillies ; toutefois certains nous ont dit que le temps des vacances, surtout celles d'été, est vécu souvent avec angoisse car beaucoup moins d'activités sont proposées par les associations, bien que la ville dispense un programme assez riche durant cette période. Nous avons également recensé des demandes concernant le cinéma, les foyers, les transports, et le désir des anciens de transmettre aux jeunes générations leur expérience, leurs savoirs et savoir-faire, ce qui nous a permis de formuler des propositions concrètes que nous exposerons plus loin.

Il est à noter que de nombreuses personnes interrogées ont déclaré qu'il y avait tout ce que l'on souhaite en matière d'activités à Istres. L'annuaire des associations répertoriées par l'Office du Tourisme (plus de 400) témoigne de la richesse du tissu associatif de la commune.

En complément de ce questionnaire, les sages se sont entretenus avec des «personnes ressources» de la ville.

### 2.2. Entretiens avec « les personnes ressources »

Le directeur du Service Événementiel de la Ville nous a confirmé la professionnalisation des intervenants, autrefois bénévoles, lors des fêtes de la St Jean, de la Musique, du Carnaval ...

Le responsable de la programmation du Coluche a reconnu que durant l'été 2016 peu de films destinés aux séniors avaient été à l'affiche l'après-midi, mais il a ajouté qu'il y a peu de sorties de films pendant la période estivale ; cependant il reste à la disposition de ce public pour améliorer l'offre.

Le directeur du Centre social Pierre Miallet nous a expliqué le fonctionnement du SEL (Système d'Echange Local) lancé depuis un an à Entressen, avec une quinzaine d'adhérents qui s'échangent des services et des compétences comme des services de voisinage, le prêt de matériel, l'apprentissage de l'anglais.

La directrice du CCAS a exposé les missions de cet établissement public et plus particulièrement son rôle auprès des personnes isolées : portage des repas et des livres de la médiathèque, aides à domicile comme le ménage, le jardinage, les petits travaux de bricolage, la télé-assistance, ce qui contribue au maintien à domicile des personnes très âgées. Elle nous a fait remarquer que la solidarité familiale est souvent défaillante : de plus en plus, les familles se déchargent sur les institutions (éloignement, obligations professionnelles, logements trop petits pour accueillir la personne âgée, mésentente familiale). Par ailleurs, le personnel du CCAS assure l'animation des trois foyers-restaurants ainsi que le transport en mini-bus pour s'y rendre. Elle nous a confirmé la fermeture les samedis et dimanches de ces derniers. Les séniors profitent du théâtre et du cinéma en après midi, mais il n'est pas envisageable de les y accompagner en week-end ou en soirées.

Le Président d'ITLE nous a présenté les activités sportives et culturelles proposées aux adhérents et animées pour la plus grande partie par des bénévoles; cependant le secteur social dénommé secteur « liaison » ne regroupe qu'une dizaine de bénévoles (sur les 1290 adhérents) qui rendent visite aux anciens domiciliés à Istres et hospitalisés à la clinique de la ville et font des animations aux Cardalines (loto, chants...). De plus, la Chorale de l'Amitié et Chœur Évasion ainsi que le groupe «danse orientale et zumba» proposent des petits spectacles et démonstrations aux résidents de cette maison de retraite.

### **2.3. Expertise d'usage des sages.**

Les membres du Conseil des sages ont mobilisé leurs propres expériences pour étoffer ce diagnostic et font les remarques suivantes :

Il n'y a pas, à l'heure actuelle de colocations institutionnalisées entre personnes âgées et plus jeunes basées sur l'échange de services, ni de résidences-séniors qui intègreraient des services comme la restauration, l'animation, le gardiennage.

A ce jour, il n'existe pas de partenariat entre écoles et maisons de retraite. Cependant nous avons eu connaissance d'opérations ponctuelles entre La Meraviho et la Régálido d'une part et une école primaire et un multi-accueil d'autre part : partage de repas, galette des rois. Les jeunes du CMJ (Conseil Municipal des Jeunes) que certains d'entre nous ont rencontrés souhaitent mettre en place des échanges avec les résidents des maisons de retraites.

Presque chaque année, un concert réunit anciens et enfants dans le cadre de la chorale intergénérationnelle, au théâtre de l'Olivier qui affiche complet

Les sages constatent aussi que le nombre important d'adhérents de certaines associations permet d'obtenir des subventions et des mises à disposition de personnel communal. Cependant leur implication et celle de leurs adhérents restent parfois insuffisant quant à leur participation aux événements de la ville. En revanche, pour l'opération Istres Propre, de nombreuses structures se sont portées volontaires. L'esprit de la loi votée en 1901 qui a institué la liberté d'association a été quelque peu dénaturé. Cette loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901, dont on célébrera les 116 ans, est une grande loi qui irrigue toute la société française.

En permettant aux citoyens de créer une structure associative non lucrative, elle est, plus que jamais, un catalyseur de solidarité et l'un des antidotes contre l'égoïsme et la tentation du repli sur soi, dans un monde si durement mis à l'épreuve par une succession de crises qui fragilisent la cohésion sociale.

Que serait la France du sport, de la culture, de la vie scolaire, de l'aide humanitaire, ... sans ses millions de bénévoles qui œuvrent au quotidien pour participer à la vie de leur commune ou de leur territoire, ou tout simplement pour faire vivre leur passion ou leur engagement ? La loi de 1901, son esprit et son audace, doivent être préservées (Cf. Annexe 3).

Nous avons noté que ITLE met à la disposition des quelques adhérents qui ont acheté un billet de théâtre par son intermédiaire un mini bus le soir.

Nous avons le sentiment que certaines structures ne consultent pas suffisamment leurs adhérents sur leurs désirs et besoins. Mais nous avons eu connaissance d'une enquête réalisée par le CCAS au sujet de leur magazine Istreséniors tiré à 1500 exemplaires, pour connaître les attentes des séniors et y répondre.

Le résultat de ce sondage, les divers entretiens, et notre expérience nous laissent à penser que l'implication des anciens dans la vie de la cité n'est pas suffisante.

Aussi nous allons vous soumettre un certain nombre de propositions concrètes.

## 3. Propositions

Il s'agit d'inciter les anciens à devenir «acteurs» de leur ville et ne pas rester simples «consommateurs». Cependant la participation, l'adhésion à une structure peuvent déboucher sur de l'implication.

### 3.1. Améliorer l'information et la communication

Un réseau d'informations partant peut-être de l'Office du Tourisme pourrait être créé. Par exemple, son éphéméride mensuel serait transmis aux différentes structures associatives et institutionnelles qui le transféreraient à leurs adhérents, constituant ainsi des relais.

A leur tour, des adhérents volontaires pourraient former une chaîne d'informations dans leur immeuble, dans leur quartier.

L'accès à l'information, et la communication pourraient être améliorés par l'utilisation des SMS (à côté des courriels) car la quasi-totalité des seniors dispose d'un téléphone portable et sait l'utiliser.

Par contre, le taux d'équipement informatique des seniors reste faible pour des raisons financières et techniques ; en effet à l'issue d'une formation, certains ne maîtrisent toujours pas l'outil. Aussi nous suggérons la création d'un service « informatique à domicile » qui proposerait formation et assistance technique, sous conditions de ressources. Une aide financière à l'équipement pourrait être versée. Tous ces différents relais pourraient faire également remonter par ce réseau les attentes, remarques et suggestions recueillies directement auprès de la population.

### 3.2. Créer du lien social

Pour rompre l'isolement souvent lié à des problèmes de santé, à un déficit de mobilité, un manque d'autonomie, nous préconisons la création d'un dispositif existant dans d'autres communes : le contrat de voisinage (Cf. annexe 4) ou «voisins relais», «voisins solidaires», ceci consiste à proposer des services basés sur le bénévolat et la solidarité aux personnes qui en font la demande et surtout à inciter les personnes les plus isolées à s'inscrire. Pour faciliter le repérage de celles-ci, les commerçants, le CCAS, les familles, les voisins, les facteurs pourraient être associés à la démarche de repérage/orientation de ces personnes.

Une plateforme serait mise en place et en cas de besoins, une réponse adaptée serait proposée tout au long de l'année, et non pas uniquement lors des « plans canicule ».

Par ailleurs le SEL (Système d'échange local) qui repose aussi sur le bénévolat pourrait être étendu sur l'ensemble de la ville. L'organisation de manifestations par des associations tels que CIQ, Centres Sociaux, Associations Sportives, etc. . . , et par quartier permettrait aux habitants de mieux se connaître (ex. Istres Propre).

La mise en place de petits kiosques par quartier permettrait un échange de livres, revues, CD-DVD entre voisins. Ces boîtes pourraient être fabriquées à l'atelier menuiserie du centre social Pierre Miallet ; ou bien on pourrait se servir des espaces inutilisés dans les halls des immeubles.

Les jardins potagers partagés (« pot'âgés ») sur les espaces publics, en accord avec la municipalité, ou privés, en accord avec les syndicats de copropriétés permettraient de planter fruits, légumes ou fleurs dans tous les lieux un peu désertés ou laissés à l'abandon et créeraient un peu de convivialité, et de gaieté. Les jardins communautaires sont des jardins gérés en commun par un groupe d'habitants, de petites oasis situées au plus près de l'habitat qui profitent à tous.

voir exemple de «Charte et principes d'actions du Jardin dans tous ses États» (Cf. annexes 5) appartenant au réseau national des jardins partagés. Ou autre exemple «les incroyables comestibles» mouvement citoyen d'agriculture urbaine participative, qui partage des convictions, des valeurs et des engagements (Cf. annexes 6).



L'établissement d'un partenariat avec un ou plusieurs restaurants de la ville permettrait d'offrir aux séniors des repas les samedis et dimanches à des prix modérés. L'association des boutiques d'Istres y semble favorable.

Il pourrait être demandé au Coluche de programmer davantage de films intéressant les anciens ; un collectif de séniors pourrait être force de proposition.

Un billet couplé adulte/enfant permettrait aux séniors accompagnants de favoriser leur fréquentation du cinéma ; et pourquoi pas l'étendre au théâtre?.

Les horaires de transport notamment le soir et pendant les week-ends devraient faire l'objet d'une nouvelle étude. Il pourrait être demandé aux structures accueillant des séniors d'organiser des réunions d'information sur les nouveaux transports. Un service de vélos-taxis ou cocos taxis pourrait être institué.

Il conviendrait de prévoir des navettes pour les grandes manifestations comme les nuits étoilées, en début et fin de spectacle pour les moins mobiles.

### **3.3. Valoriser les compétences :**

L'objectif est d'utiliser, de valoriser les compétences des séniors et d'augmenter l'estime de soi. Les échanges de compétences peuvent se développer au travers de SEL dont nous avons parlé précédemment. Nous suggérons la création d'une structure inspirée peut être des « fabriques d'initiatives citoyennes » lancées par le Ministre de la ville en 2015 et où l'on pourrait offrir ses compétences, ses services, par exemple : faire des courses pour une personne âgée ou handicapée, réparer un vélo ou une mobylette, construire un char pour le carnaval, décharger un camion pour les Restos du Cœur, etc... Il s'agirait de missions de bénévolat d'une durée variable selon la disponibilité de chacun. (Cf. Annexe 7)

Il conviendrait d'identifier les associations importantes par leur nombre d'adhérents, telles que ITLE, ACAPP (Association Culture, Arts, Plastics, Patrimoine), MPT etc... , ou des Centres Sociaux qui pourraient s'associer à ce projet.

Un groupe de travail aurait pour mission d'identifier et faire connaître les compétences recherchées, ainsi que les domaines et les lieux d'application. Un tel projet est mis en œuvre à Martigues à la MJC .

Pour donner envie de s'impliquer, pour rassurer ceux qui hésitent, on pourrait :

- Publier dans « istres-mag » et « istreséniors » de courts témoignages montrant toutes les facettes de l'implication et tout l'enrichissement qu'on peut en tirer pour soi-même.
- Proposer des modules de formations sur le fonctionnement administratif et juridique des associations, notamment sur la responsabilité des bénévoles.
- Réaliser une fiche « Comment s'impliquer ? ».

### **3.4. Accroître la participation des associations à la vie de la cité :**

Pour que les associations subventionnées par la Municipalité, participent plus à la vie de la Cité, nous pensons que des conventions d'objectifs pourraient être généralisées et un bilan des actions effectué.

Il conviendrait qu'elles incitent davantage leurs adhérents à participer activement aux manifestations istréennes, en fonction de leurs compétences et de leur temps libre : fabrication d'un char pour le Carnaval, concert pour la fête de la Musique, etc.

En ce qui concerne le secteur social, des bénévoles volontaires pourraient se rendre par équipe de deux chez les séniors qui en font la demande pour rendre des petits services tels que portage de médicaments, pour lire le journal, faire des courriers ou tenir compagnie. Ceci n'exige pas de qualifications particulières mais seulement de la chaleur humaine.

Une structure municipale ou associative, comme la plateforme ou la fabrique d'initiatives citoyennes évoquées plus haut pourrait centraliser les demandes et mettre en lien les personnes.

### **3.5. Développer les actions intergénérationnelles :**



Les enfants et petits-enfants semblent être les facteurs déclenchants de l'activité de nombreux séniors.

Nous renouvelons la proposition faite précédemment de créer une « fabrique d'initiatives citoyennes » qui proposerait :

- Des ateliers seniors-enfants dans le domaine de la cuisine, de la couture, du jardinage, du tricot, de la mécanique, de la menuiserie, de l'informatique, voire même, de la pêche à la ligne.
- Des événements : défilés de mode grands-parents, parents, petits enfants avec préparation commune du défilé (coiffure, maquillage, choix et confection des modèles).
- Des manifestations : concours de jeux de société avec des petits lots à gagner, des lotos etc.
- Des rencontres avec les enfants, autour de récits de vie par les séniors, qui rappelleraient les veillées d'antan.
- Et pourquoi pas envisager la création d'un spectacle sur la ville d'Istres, évoquant la vie de nos grands-parents, spectacle écrit et réalisé par les enfants et les séniors, afin de transmettre la mémoire des anciens aux générations futures.

Tout ceci implique la création d'un groupe composé de séniors pouvant se rendre disponibles pour les diverses activités en lien avec les enfants (sorties scolaires, aides aux devoirs, ateliers créatifs, confection de goûters, kermesses, petites fêtes et autres...).

Il conviendrait de repenser l'urbanisme pour ne pas désocialiser les résidents des maisons de retraite en les coupant de la vie de la cité. Au contraire il faudrait les faire participer, afin de recréer des liens entre les générations, et de retrouver le respect et le plaisir de vivre ensemble. La proximité favoriserait la participation des séniors à la vie des crèches, des écoles, des collèges (ex : la crèche dans une maison de retraite à Montpellier).

Il serait souhaitable de favoriser les colocations sénior/jeune encadrées par une charte. En échange de services rendus par le jeune (petits travaux de bricolage, jardinage), le senior percevrait un loyer modéré.

Le sport, notamment la randonnée, pourrait permettre d'associer anciens et jeunes dans un projet commun. Ceci peut se réaliser par la signature d'une convention de partenariat telle que celle proposée par la Fédération Française de Randonnée.

Cette convention (Cf. Annexe 8) est signée d'une part entre une association Loi 1901 affiliée à cette fédération, et d'autre part un organisme (école, collège, lycée, ou bien un centre social) souhaitant organiser une activité autour de la randonnée, dans le cadre d'un projet éducatif intitulé « un chemin, une école ».

Il existe d'autres actions possibles comme le « projet jeunes » (Cf. Annexe 9).

D'autres fédérations telle la Fédération Française de la Retraite Sportive proposent peut-être des partenariats semblables.



## 4. Conclusion

Le sujet que nous avons abordé n'a pas été un sujet facile car il concerne « l'humain ». De plus, le temps et nos moyens d'investigation étaient limités.

L'établissement du questionnaire a entraîné de longues discussions sur les notions d'anciens, de participation, adhésion et implication, ainsi que celle de vie de la cité.

L'enquête ainsi menée auprès des anciens interrogés a permis un dialogue enrichissant.

Nous avons pu faire un constat à l'aide du tableau de dépouillement, en prenant contact avec des « personnes ressources » et en échangeant notre vécu, notre expérience.

L'implication des séniors n'est peut-être pas suffisante, cependant beaucoup d'istréens participent aux différentes manifestations. De nombreux séniors ne semblent pas s'ennuyer ; certains ont même des agendas bien remplis.

Nous avons cherché les moyens d'inciter les séniors à s'impliquer davantage.

Selon nous, l'implication est l'affaire de tous : Municipalité, structures associatives ou institutionnelles et simple istréen. Chacun peut être « acteur de sa ville », nous l'avons dit précédemment, et peut contribuer au bien-être de tous, par exemple en ramassant un sachet de plastique ou une canette de bière sur le trottoir (geste d'éco citoyen), en collectant des bouchons de plastique ou de liège au profit de la recherche médicale ou de la lutte contre le cancer.

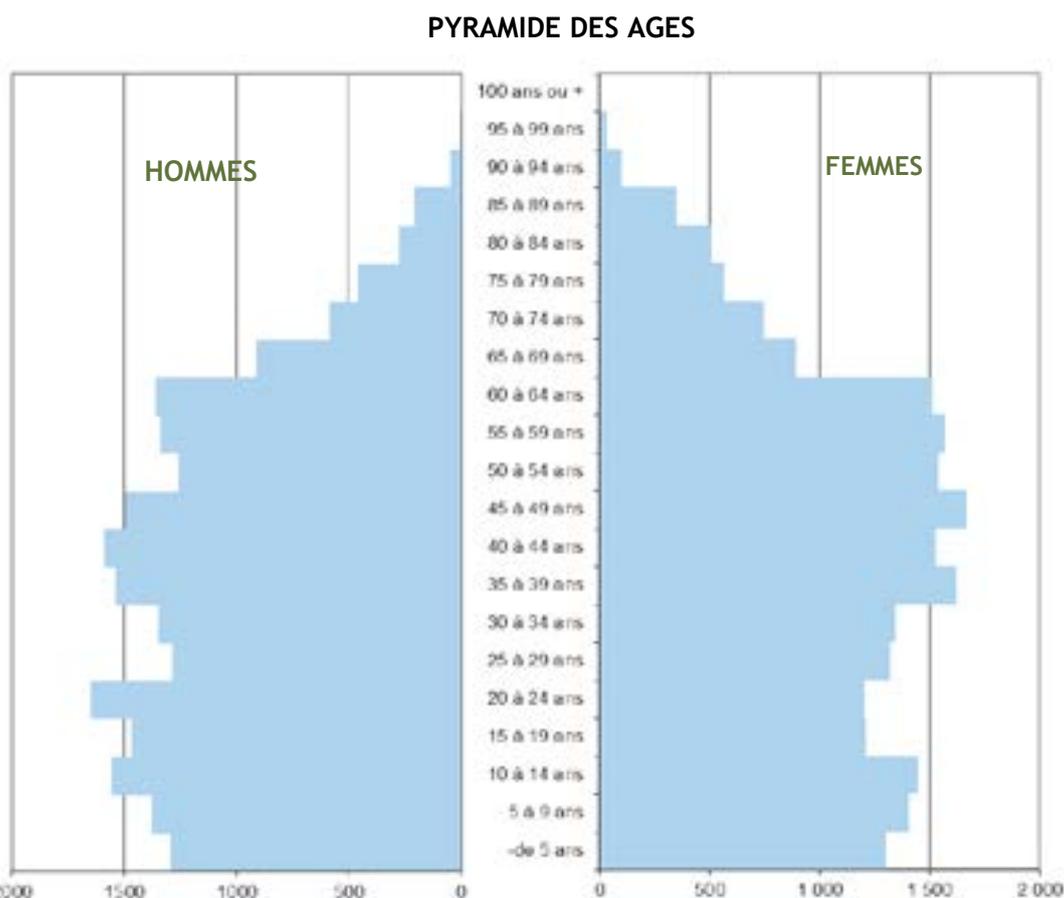
Nous vivons dans une société, un groupe et nous sommes responsables vis-à-vis de la communauté à laquelle nous appartenons, dans le domaine politique, social, économique, culturel... Nous devons être des éléments moteur.

L'apprentissage à la citoyenneté, à l'implication doit commencer le plus tôt possible. L'expérience du CMJ qui vient de démarrer à Istres pourrait peut-être ensuite être étendue à l'école primaire, dans les classes de CM1 CM2. Mais il n'est jamais trop tard.

## **5. Annexes**

## ANNEXE 1 (Source : Observatoire SIG Territoire Istres Ouest Provence)

### 2. Une population istréenne jeune



Source : INSEE, RP2011

La pyramide des âges de la commune est atypique et met particulièrement en relief son développement récent (à partir des années 70).

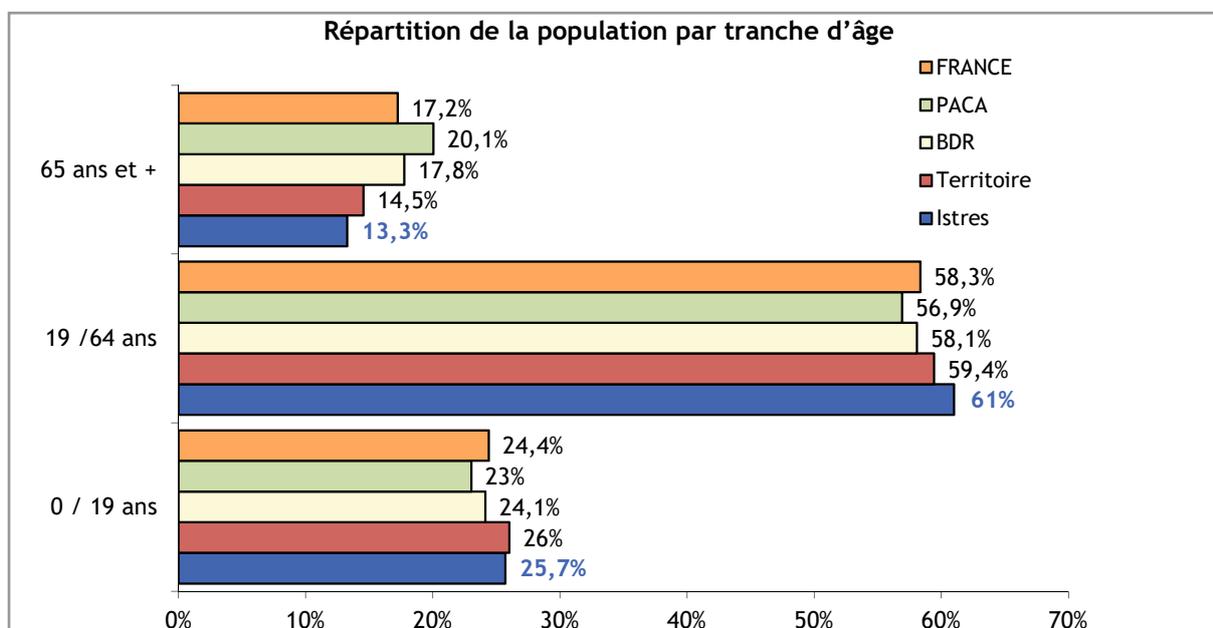
L'analyse de cette pyramide montre qu'il conviendrait d'anticiper d'ores et déjà un vieillissement important de la population dans les années futures. En effet, on note un fort décalage à partir de la classe d'âge des 60/64 ans.

Ainsi, l'importance de la population dans la tranche d'âge des 50/60 ans, qui partent ou vont partir à la retraite dans les prochaines années, va inévitablement poser de nouvelles problématiques.

Répartition de la population par tranche d'âge						
		ISTRES	Territoire	BDR	PACA	FRANCE
0 / 14 ans	Valeurs abs.	8 377	19 283	352 713	839 995	11 572 872
	%	19,5	19,7	17,9	17,1	18,3
15 / 29 ans	Valeurs abs.	8 114	17 977	371 930	847 634	11 542 081
	%	18,9	18,4	18,8	17,2	18,3
30 / 59 ans	Valeurs abs.	17 879	40 040	779 407	1 921 899	25 181 119
	%	41,6	40,9	39,4	39,1	40
60 / 74 ans	Valeurs abs.	5 993	14 193	290 071	794 084	9 052 094
	%	14	14,5	14,7	16,2	14,4
75 ans et plus	Valeurs abs.	2 580	6 446	181 774	512 456	5 722 179
	%	6	6,6	9,2	10,4	9,1
<b>Total</b>		<b>42 943</b>	<b>97 940</b>	<b>1 975 896</b>	<b>4 916 069</b>	<b>63 070 344</b>
<u>Source</u> : INSEE, RP 2011						

Le graphique ci-après, qui décrit la répartition par tranche d'âge de la population, confirme la relative jeunesse de la population istréenne par rapport aux autres échelons géographiques de comparaison.

- Les moins de 20 ans représentent à Istres 25,7% de l'ensemble de la population alors que cette tranche d'âge oscille entre 23 % et 26 % pour les autres (26 % pour Territoire).
- La tendance s'inverse pour les personnes âgées de plus de 65 ans qui ne représentent que 13,3 % de la population istréenne contre 14,5 % pour Territoire mais surtout plus de 17 % pour le département et la France et même 20 % pour la région.
- Cette différence est encore plus marquée pour les personnes de plus de 75 ans qui représentent seulement 6 % des istréens contre 9% dans le département et la France et 10,4 % dans la région.



Source : INSEE, RP2011

### 3. Une population inégalement répartie selon les quartiers

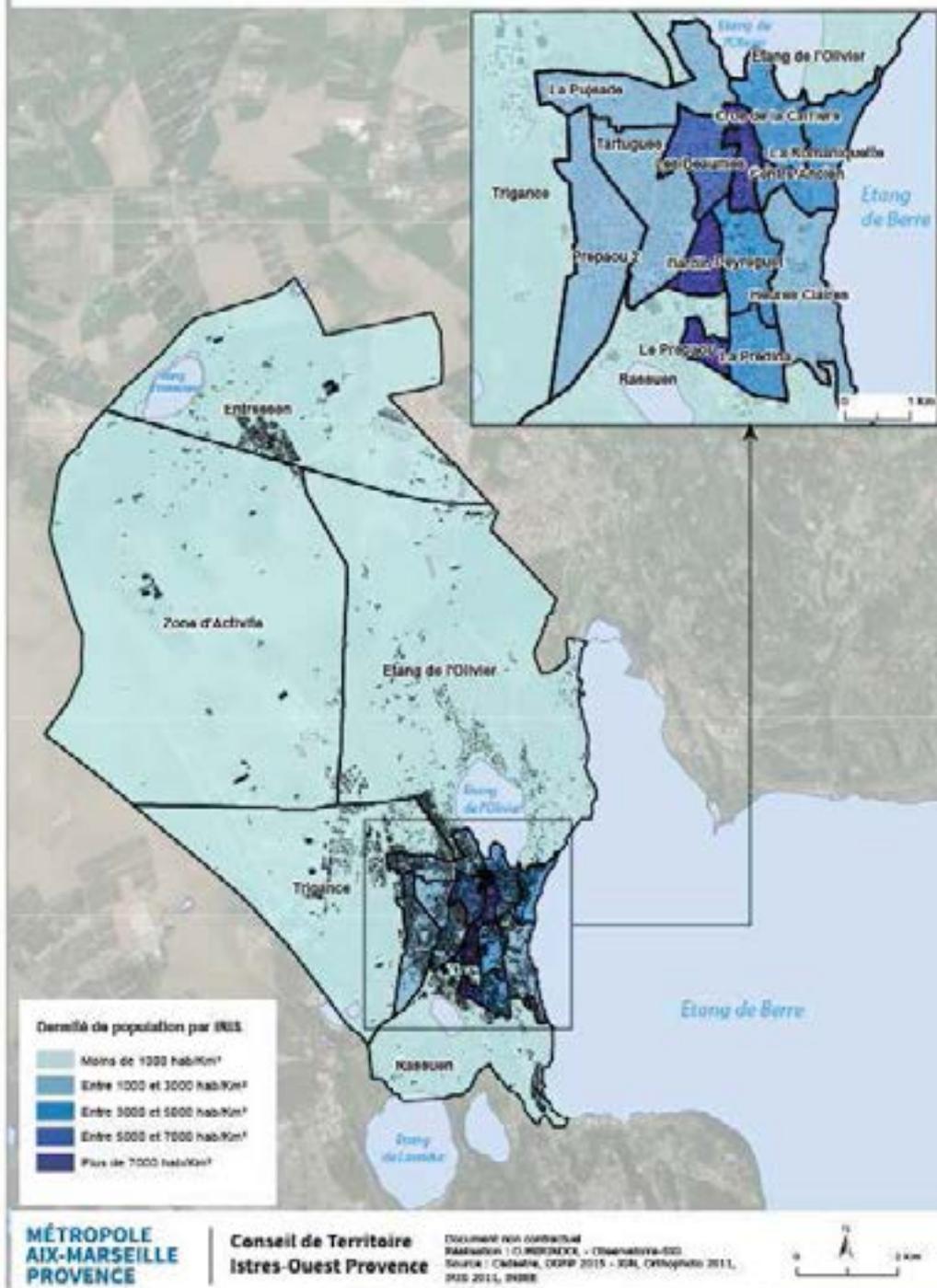
La répartition géographique de la population istréenne est conditionnée par la structure urbaine de la commune segmentée entre espaces économiques, naturels et résidentiels.

Ainsi, toute la partie périphérique de la commune est constituée d'IRIS de grande taille regroupant de nombreuses zones non habitées et non habitables (Crau, étangs, Base aérienne) d'où la faiblesse de la densité de population dans ces zones.

Les quartiers du Prépaou, de Bardin et du Centre Ancien sont ceux où la densité de population est la plus importante. On y retrouve une part très élevée d'appartements et notamment de logements HLM pour les deux premiers (plus de 60 %).

Les quartiers des Heures Claires, de Tartugues et du Prépaou 2 relativement peu denses (moins de 3 000 hab/Km<sup>2</sup>) sont par corollaire ceux où l'habitat individuel est le plus important de la commune (entre 94 et 99 % de maisons).

## Densité de la population au sein des quartiers d'Istres



Si la population istréenne se révèle particulièrement jeune puisqu'un tiers de celle-ci est âgée de moins de 25 ans, on constate d'importantes disparités infra-communales.

de moins de 25 ans (42 %). Les quartiers de Prépaou 2 et de Bardin suivent ensuite avec respectivement 39 % et 36 % de la population.

En revanche, les plus de 65 ans sont surreprésentés au Cros de la Carrière et aux Beaumes (24% et 26 % contre 13 % pour la ville). Tartugues et les Heures claires sont également des quartiers où la population est plus âgée que la moyenne.

#### Répartition de la population par tranches d'âge dans les quartiers en 2011

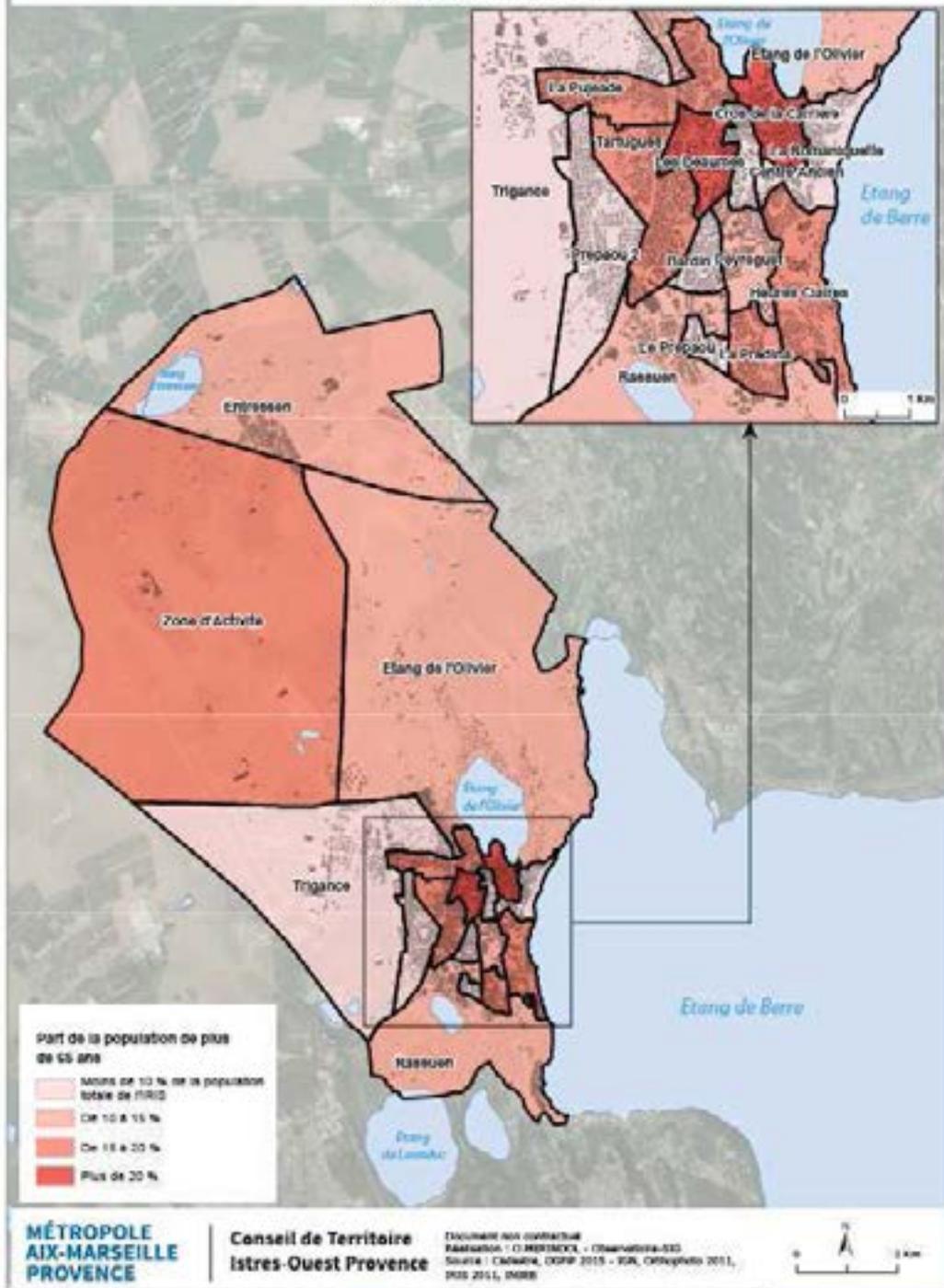
Libellé de l'IRIS	Moins de 25 ans	%	25 à 39 ans	%	40 à 64 ans	%	65 ans et plus	%	Population totale
Les Beaumes	701	23%	751	25%	843	28%	707	24%	3003
Centre Ancien	974	37%	683	26%	790	30%	187	7%	2633
Cros de la Carriere	729	31%	310	13%	685	30%	593	26%	2316
La Pujeade	722	26%	479	17%	1116	40%	467	17%	2785
La Predina	653	32%	310	15%	726	36%	342	17%	2031
Peyreguet	631	28%	491	22%	790	36%	313	14%	2225
Le Prépaou	729	42%	350	20%	478	28%	162	9%	1720
Heures Claires	460	26%	215	12%	756	43%	339	19%	1771
La Romaniquette	868	34%	515	20%	926	36%	234	9%	2542
Tartugues	571	25%	308	14%	934	42%	437	19%	2251
Bardin	772	36%	505	24%	712	33%	155	7%	2144
Etang de l'Olivier	915	31%	351	12%	1347	46%	328	11%	2941
Trigance	1540	42%	1187	33%	705	19%	208	6%	3640
Entressen	833	27%	536	18%	1206	40%	457	15%	3032
Prepaou 2	1281	39%	518	16%	1323	40%	183	6%	3305
Rassuen	1432	33%	864	20%	1462	34%	534	12%	4293
Zone d'Activité	82	26%	74	24%	100	32%	56	18%	311
ISTRES	13893	32%	8447	20%	14902	35%	5702	13%	42943

Source: INSEE, RP 2011

Ce sont dans les quartiers où le taux d'habitat social est élevé (Le Prépaou et Bardin) et dans les quartiers Prépaou 2 et la Predina, ainsi que Rassuen, que l'on enregistre une jeunesse plus marquée de la population.

La problématique du développement de la commune vers les quartiers ouest (Prépaou 2, Trigance et Etang de l'Olivier) où la part des jeunes enfants est importante pose la question d'une réorganisation des équipements publics puisque seul le groupe scolaire de la Bayanne est situé à l'ouest de la voie ferrée.

## Part des plus de 65 ans au sein des quartiers d'Istres



## ANNEXE 2

# Ville d'Istres

### > Conseil des Sages de la Ville d'Istres 2016/2017

Dans le cadre d'une étude menée par le Conseil des Sages sur l'implication des anciens dans la vie de la cité, nous vous remercions de répondre à ce questionnaire anonyme à l'attention des Istréens âgés de 60 ans et plus. Ce questionnaire est à remplir avant le 31 août et à déposer à la Maison du Citoyen

## IMPLICATION DES SENIORS DANS LA VIE DE LA CITÉ

Remplir un seul questionnaire par personne.

Homme  Femme QUARTIER .....

### 1. VOUS ÊTES IMPLIQUÉ....

Dans quelle tranche d'âge vous situez-vous ?

60-65 ans  65-70 ans  70-80 ans  80-85 ans  + de 85 ans

Dans le tableau ci-dessous, indiquez dans quelle(s) associations(s) (sportive, culturelle, caritative...) vous êtes adhérent. Si vous êtes bénévole, veuillez préciser votre fonction (président, trésorier...) ou le poste occupé (entraîneur, accompagnateur...)

Nom de l'association	Adhérent	Bénévole	Fonction ou poste occupé

Avez-vous une autre forme d'implication dans la vie de la cité, en dehors du cadre associatif ?

.....

### 2. VOUS N'ÊTES PAS IMPLIQUÉ....

Aimeriez vous devenir bénévole ?  Oui  Non

Si oui, quels sont vos besoins (formation...) ?

.....

Participez-vous à la vie de la cité ?  Oui  Non

Si oui, quelles manifestations et/ou lieux fréquentez-vous ?

.....

Si non, pour quelles raisons ?

Si vous rencontrez des difficultés, de quel ordre sont-elles ?

transport  santé  finances  peur

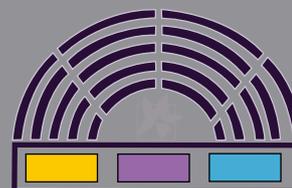
disponibilités  intérêt  informations

autres .....

Quelles sont vos attentes ?

.....

Nous vous remercions de votre coopération.



Conseil des Sages de la Ville d'Istres

## CONSEIL DES SAGES DE LA VILLE D'ISTRES

Maison du Citoyen  
Istrium, CEC les Heures-Claires  
2, chemin de la Combe aux fées  
13800 ISTRES  
Téléphone : 04 13 29 56 20  
Courriel > dccc@istres.fr  
www.istres.fr

## ANNEXE 3

### LA LOI DU 1<sup>ER</sup> JUILLET 1901 ET LA LIBERTÉ D'ASSOCIATION

Le 1<sup>er</sup> juillet 1901, Pierre WALDECK-ROUSSEAU fait adopter, au terme d'une longue bataille parlementaire, la loi «relative au contrat d'association», d'une portée considérable et qui garantit une des grandes libertés républicaines. Ainsi, tout citoyen dispose du droit de s'associer, sans autorisation préalable.

### LA LOI «1901» FONDE LE DROIT D'ASSOCIATION SUR DES BASES ENTIÈREMENT NOUVELLES.

Elle préserve la liberté et les droits des individus tout en permettant leur action collective. Elle met fin au régime restrictif et d'interdiction préventive de la loi «Le chapelier», de l'article du code pénal, de la loi de 1854. Elle ne restaure rien du droit corporatif d'antan et fonde le droit d'association sur les principes issus de la révolution de 1789 : primauté de l'individu, de ses droits et de sa liberté, liberté d'adhérer ou de sortir d'une association, limitation de l'objet de l'association à un objet défini, égalité des membres d'une association, administration de l'association par libre délibération de ses membres.

La loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901 et le décret du 16 août de la même année constituent **les deux textes fondamentaux** sur lesquels repose le fonctionnement des associations.

L'article 1<sup>er</sup> de la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901, définit ce qu'est l'association :

« l'association est la convention par laquelle deux ou plusieurs personnes mettent en commun, d'une façon permanente, leurs connaissances ou leur activité dans un but autre que de partager des bénéfices... ».

Dès le premier article de cette loi, le législateur fait connaître sa volonté d'inscrire le régime juridique des associations dans l'esprit et les principes de droit commun des contrats régis par le code civil. Ce cadre de droit commun réglera au-delà des seuls articles que comprend la loi du 1<sup>er</sup> Juillet 1901, la constitution, le fonctionnement et la dissolution de l'association.

### L'ASSOCIATION EST « ... UNE CONVENTION... »

Le législateur définit un cadre d'application de ce contrat tout à fait singulier et particulier, qui est le fondement même de cette spécificité associative et à laquelle sont attachés ses défenseurs. La mise en œuvre de ce contrat à l'initiative de «... deux ou plusieurs personnes...» devra respecter trois caractéristiques.

### L'APPORT DE CONNAISSANCES OU L'APPORT D'ACTIVITÉS.

La volonté de «... mettre en commun des connaissances ou une activité...», constitue l'un des éléments principaux du contrat d'association.

L'absence d'un tel engagement serait de nature à remettre en cause la qualification d'un tel regroupement d'individus.

### UNE MISE EN COMMUN «PERMANENTE»

Cette précision met l'accent sur le caractère permanent qui lie les parties du contrat. Les membres de l'association en échange de leur cotisation annuelle se réunissent pour une certaine durée... «**dans un but autre que de partager des bénéfices...**»

A travers cette définition, le législateur a laissé une **grande liberté dans l'objet et le but** que peuvent poursuivre les individus qui s'associent à ce contrat. On déduit donc de ce texte, qu'il est possible qu'une association puisse réaliser des bénéfices et exercer une activité économique, mais elle ne peut distribuer ses bénéfices de quelque manière que ce soit.

### L'association est l'expression d'une liberté publique

En France, **une liberté à valeur constitutionnelle**

L. 1<sup>er</sup> juill. 1901, art. 2 : «...les associations de personnes pourront se former librement sans autorisation, ni déclaration préalable...»

Ce caractère de liberté publique a été affirmé et reconnu par le Conseil constitutionnel dans une *décision du 16 juillet 1971*, laquelle stipule « ... Considérant qu'au nombre des principes fondamentaux reconnus par les lois de la République et solennellement réaffirmés par le préambule de la Constitution il y a lieu de ranger le principe de la liberté d'association ; que ce principe est à la base des dispositions générales de la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901 relative au contrat d'association... ». Pour mémoire, par cette décision, le Conseil constitutionnel a annulé une disposition législative qui prévoyait de soumettre à autorisation préalable de l'autorité administrative la création de certaines associations.

Le texte intégral de la *loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901* peut être consulté sur le site Legifrance

Le texte intégral du *décret du 16 août 1901* peut être consulté sur le site Legifrance

## **ANNEXE 4**

Le programme « Voisins Solidaires » est un puissant outil de démocratie participative au service des mairies. La mise en œuvre de ce programme doit permettre :

- La responsabilisation et un plus grand investissement des habitants dans la vie locale.
- L'amélioration des relations de voisinage et de la cohésion sociale.
- Une augmentation du niveau de solidarité spontanée et une amélioration du climat social dans nos immeubles.

### **QUE PEUT FAIRE LE VOISIN ?**

Devenir un voisin relais disponible dans son immeuble ou dans son quartier.

Proposer une présence, des conseils, son aide.

Aider ses voisins sur des services simples.

### **QUELQUES RÈGLES SIMPLES**

Définir soi-même sa participation selon ce qu'on souhaite faire et ce qu'on est capable de faire.

Se concerter avec ses voisins pour coordonner les interventions et optimiser l'aide apportée.

Prendre le temps de préciser les souhaits de chacun, et de clarifier les capacités d'engagement :

- échanger un numéro de téléphone qui rassure la personne,
- garder des clefs avec l'accès au logement (en cas d'urgence),
- devenir interlocuteur pour la téléalarme,
- assurer l'arrosage des plantes, ou le soin aux animaux domestiques,
- régulièrement venir faire une partie de cartes ou de dames,
- prendre des relais en période de vacances,
- chercher les médicaments à la pharmacie ou accompagner le voisin chez son médecin.

Aider en fonction de ses compétences et ne pas hésiter à faire appel à des services adaptés : services sociaux, médecine spécialisée...

Être « un voisin solidaire », c'est d'abord témoigner une attention spécifique et privilégier l'accompagnement des demandes ou des souhaits dans la vie quotidienne.

Se baser sur une relation réciproque, en effet on a tous besoin de l'autre.

Respecter l'autre, sa vie privée sa famille, mais aussi les professionnels de santé.

Le « voisin solidaire » ne se substitue pas aux missions des professionnels de santé ni à celles de la famille => pas d'implication dans la réalisation des soins.

### **COMMENT PROCÉDER ?**

Se procurer les outils du kit (affiche, guide et tract) sur le site de la ville et sur les sites des associations partenaires. C'est très facile ! Un espace y est dédié pour se renseigner sur le dispositif.

On peut aussi contacter Voisins Solidaires par mail, courrier ou téléphone pour recevoir le kit, poser toute question ou pour savoir si la commune ou le bailleur est partenaire et peut aider à mettre l'opération en place.

Prendre connaissance de ce guide et le diffuser.

Se signaler dans le voisinage grâce aux outils du kit : à l'affiche (à mettre dans le hall ou les parties communes) et aux tracts (à distribuer dans les boîtes aux lettres).

Organiser une (ou des) réunion(s) conviviales d'information pour mettre en place une entraide et convaincre de nouveaux voisins.

Se manifester ponctuellement en fonction des sujets et besoins soulevés dans le voisinage.

Inciter son voisinage à entrer également dans le dispositif.

CHARTRE DU JARDIN DANS TOUS SES ÉTATS: LA TERRE EN PARTAGE

2

LES VALEURS QUE NOUS PARTAGEONS

À l'occasion du premier forum national «Jardinage et citoyenneté: le jardin dans tous ses états», qui s'est déroulé à Lille les 23 et 24 octobre 1997, des acteurs associatifs, institutionnels, politiques et professionnels ont échangé des expériences de jardins aux expressions diverses, mais porteuses de valeurs communes d'échange, de créativité, de solidarité entre les communautés et de liens retrouvés avec le monde vivant.

Poursuivant la dynamique enclenchée par ce temps fort d'échanges, les acteurs de ce réseau partagent et soutiennent les valeurs communes à ces actions:

- ▶ Pour le **RENFORCEMENT DE LIENS SOCIAUX**, là où les conditions d'existence ont contribué à distendre les mailles de la vie sociale, de l'entraide et du dialogue
- ▶ Pour que les citoyens, sans aucune discrimination culturelle, ethnique ou sociale, puissent **S'APPROPRIER LEUR CADRE DE VIE** quotidien et l'enrichir
- ▶ Pour **DONNER UN POINT D'APPUI AUX PERSONNES EN DIFFICULTÉ** aux fins de retrouver utilité sociale et dignité, en ayant la possibilité de participer à un travail productif qu'il soit monétaire ou non
- ▶ Pour nouer des liens généreux autant que respectueux avec la Terre et le monde vivant, et **AGIR DE FAÇON RESPONSABLE**
- ▶ Pour le plaisir de créer, de goûter, de partager, comme de **NOUVELLES FORMES DE LIBERTÉ ET D'AUTONOMIE**

Pour toutes ces raisons, il nous semble important d'affirmer le droit de tous au jardin.

**QUELQUES PRINCIPES D' ACTIONS DANS LA MISE EN OEUVRE****UN JARDIN DE PROJET**

**Un jardin, c'est avant tout un projet. Dans ce sens, nous soutenons les principes suivants :**

- › La **DIVERSITÉ DES OBJECTIFS** contribue à la richesse des projets : écologiques, sociaux, culturels, éducatifs, artistiques, paysagers, thérapeutiques, etc., valorisent au mieux les atouts du jardin.
- › La diversité des publics et des usagers favorise la rencontre, les échanges, l'entraide : la **MIXITÉ SOCIALE, CULTURELLE** et **GÉNÉRATIONNELLE** des acteurs, facilite l'intégration des habitants d'origine étrangère, l'adaptation aux publics en difficulté...
- › La **CONCERTATION** est la base indispensable de tout projet. Elle doit impliquer les habitants, les futurs usagers et les intervenants sociaux, élus, techniciens, associations... Cette concertation doit s'attacher à faire ressortir la diversité et l'évolution des besoins, y compris ceux des enfants, des plus démunis et des moins intégrés culturellement, et éviter le clé en main et le pré-pensé.
- › L'aménagement doit intégrer le besoin des jardiniers de s'approprier leur jardin, les **SPÉCIFICITÉS DU TERRITOIRE** et le **MODE DE VIE DES USAGERS**.
- › La **SOUPLESSE ET L'ÉVOLUTIVITÉ DES PROJETS** sont garants de leur pérennisation et de leur cohérence avec leur contexte social, culturel, environnemental, économique et éducatif.

**UNE QUALITÉ DE MISE EN ŒUVRE**

**Dans la mise en œuvre des projets de jardins, quelles que soient leurs formes, nous nous engageons à promouvoir :**

- › La **GESTION PARTICIPATIVE** : elle organise des échanges entre les acteurs, prend en compte les souhaits, désirs et contraintes, s'efforce de faire place à la diversité des points de vue. Les règles d'accès et de fonctionnement sont définies collectivement.

## QUELQUES PRINCIPES

4

- › **L'ANIMATION**: elle permet la pérennisation et l'évolution des projets. Elle est assurée par des personnes reconnues des acteurs, attentives à écouter la parole de tous et capables de comprendre et de guider les pratiques de chacun.
- › Le **RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT**: il est assuré par la mise en œuvre de modes de gestion et de pratiques culturelles favorisant la biodiversité (sauvage ou domestique), respectueuses du vivant, intégrant une gestion écologique des cycles naturels, de l'eau et des déchets.
- › **L'INTÉGRATION PAYSAGÈRE DES JARDINS**: elle doit être recherchée, par la qualité des aménagements et des constructions (favorisant notamment l'auto construction dans de bonnes conditions), la prise en compte des caractéristiques environnementales des sites, la gestion et la mise en valeur des paysages...

Le **JARDIN DANS TOUS SES ÉTATS (JTSE)** est le nom d'une dynamique d'échanges entre les porteurs de projets de « jardins partagés » et leurs partenaires associatifs, politiques et institutionnels.

Ces jardins sont divers, mais portent des valeurs communes de partage, de créativité, de solidarité entre les communautés, d'aide aux personnes en difficultés, de liens retrouvés avec le monde vivant, de respect de notre environnement...

En cultivant la terre, ce sont les solidarités nouvelles, les échanges, l'épanouissement personnel, le respect du monde vivant, le bien-être que l'on irrigue, que l'on amende comme le terroir d'un nouveau développement humain et durable.

Les pratiques des jardins dans tous leurs états s'incarnent largement dans l'intelligence plus souriante du partage, des tentatives nouvelles, du développement des idées neuves. Elles participent en cela à donner le goût du mieux-vivre que nous voulons pour demain.

## **ANNEXE 6 / CHARTE FONDAMENTALE INCROYABLES COMESTIBLES (extrait)**

### **CONVICTIONS – VALEURS – ENGAGEMENT**

Nous, Citoyens Jardiniers Solidaires, nos amis et nos sympathisants, qui voulons être nous-mêmes le changement que nous voulons voir dans le monde, nous fédérons autour d'actes simples, concrets et accessibles à tous : **Planter, Cultiver, Partager !**

#### **Nos convictions partagées**

- Se nourrir sainement, en suffisance et dans la dignité, est aujourd'hui plus que jamais un défi majeur pour l'humanité et pour la planète, qui ne sera pas relevé sans de nouvelles perspectives portées par une force citoyenne mondiale.
- La reconnexion de l'homme et des sociétés modernes à la terre nourricière est essentielle pour notre évolution.
- De plus en plus d'êtres humains aspirent à se rapprocher et à vivre ensemble des expériences « à haute qualité d'humanité », dans le respect, la bienveillance, la rencontre et le partage.
- Par le changement de regard, chacun peut, très concrètement, « faire sa part » dans la construction d'une nouvelle réalité humaine, féconde et heureuse.
- La Terre est généreuse, l'abondance est un état naturel. Nous honorons et respectons notre terre nourricière, et célébrons l'abondance par le partage.
- Se réapproprier sa nourriture, accéder à une alimentation saine et construire l'autonomie alimentaire du territoire par l'implication de tous, c'est possible et ça change tout.
- Sur le chemin d'une nouvelle société humaine, éthique, vertueuse, solidaire, joyeuse et pacifiée, nos enfants sont nos guides.

#### **Les valeurs qui nous unissent**

- Le respect de chacun, la solidarité et l'entraide
- L'humilité, la simplicité et l'authenticité
- La responsabilité, l'intégrité et l'éthique
- La gratuité, le don et le partage
- La convivialité, la joie, la confiance en la vie

#### **Nos engagements**

- Planter partout là où c'est possible, avec bon sens et dans le respect des lieux et des personnes, et mettre en partage nos actions et nos récoltes.
- Accueillir et accepter l'autre tel qu'il est, sans imposer ou chercher à convaincre, et ensemble, cheminer pour démontrer, par notre intention et nos actes concrets, qu'une autre voie d'humanité est possible.
- Promouvoir le don, le partage et la gratuité comme le socle fondateur d'une nouvelle expérience humaine permettant d'accéder à l'unité et la reconnexion des gens entre eux et avec la terre nourricière.
- Respecter la terre, respecter le vivant et les cycles naturels, protéger et prendre soin des sols, œuvrer à protéger et développer la biodiversité par le recours à des techniques de culture bio-naturelle : agroécologie, permaculture, biodynamie, ...
- Reconnaître le caractère sacré de la semence comme patrimoine commun, libre et inaliénable de l'humanité.



# Charte Fondamentale des *Incroyables Comestibles*



ce qui appartient à tout le monde ne revient à personne  
Les incroyables Comestibles ont été créés par une démarche participative citoyenne  
de d'un don volontaire et de  
Elle est destinée à tous les citoyens japonais et leurs  
qui souscrivent pleinement aux valeurs fondamentales du mouvement

**LA PRESENTE CHARTE SCELLE LE BIEN COMMUN  
DES INCROYABLES COMESTIBLES.**

## **ANNEXE 7**

### **PRÉAMBULE**

La réunion du comité interministériel pour l'égalité et la citoyenneté (CIEC) le 6 mars 2015 a permis de définir des mesures proposant de vivre « la République en actes ».

Bien plus qu'une forme d'organisation du pouvoir, la République est, en France, un ensemble de principes, de valeurs, de lieux et de symboles. L'actualité a renforcé l'urgence de se retrouver autour de ces valeurs, de les partager collectivement et de les traduire en actes au quotidien.

A cet effet, les associations, œuvrant au cœur du « vivre ensemble », peuvent être mobilisées pour proposer des actions qui concourent à la réalisation de ces objectifs.

Depuis janvier 2015, les associations engagées dans les champs de la jeunesse, de la ville, du sport et de la lutte contre le racisme et les discriminations, ont été réunies au niveau national et dans chaque département par les préfets pour remobiliser autour de la citoyenneté, des valeurs de la République et de l'éducation populaire. L'objectif étant de mettre en œuvre un « New Deal » avec l'ensemble du mouvement associatif.

Un certain nombre de mesures permettant de renouveler le rôle et la place de l'éducation populaire au service d'une citoyenneté active ont été définies dans le cadre du CIEC dont l'une porte sur la mise en place de « Fabriques d'initiatives citoyennes ».

### **PRINCIPES D'INTERVENTION**

- 1) La Fabrique a pour objet de mettre en œuvre des actions tangibles destinées à :
  - a. Promouvoir les valeurs de la République (égalité, liberté, fraternité, laïcité, démocratie) ;
  - b. Permettre une mutualisation des ressources au bénéfice du maillage associatif et des habitants porteurs d'initiatives citoyennes ;
  - c. Faciliter la participation et l'expression de l'envie d'agir des habitants de tous âges, notamment celle du public jeune et faire ainsi émerger et accompagner des projets collectifs concrets, propices au « vivre-ensemble » ;
  - d. Sensibiliser et accompagner les acteurs de l'éducation formelle et non formelle vers les pédagogies propices à l'engagement et au développement d'une culture de l'initiative (autonomie, responsabilité, droit à l'erreur) ;
  - e. Mieux valoriser, faire connaître et reconnaître les initiatives portées sur leur territoire.
  
- 2) A ce titre, l'action de la Fabrique vise à :
  - a. Répondre à des besoins locaux ;
  - b. Favoriser la mixité sociale et culturelle ;
  - c. Renforcer la cohésion sociale, la citoyenneté de proximité, le mieux-être et le « vivre ensemble » ;
  - d. Encourager le dialogue intergénérationnel et interculturel ;
  - e. Faciliter la prise d'initiative et l'auto-organisation des citoyens ;
  - f. Encourager la créativité et l'innovation sociale ;
  - g. Favoriser l'estime de soi, l'épanouissement personnel et l'acquisition de compétences transversales ;
  - h. Favoriser la prise en compte du développement durable dans les projets (ex. Agenda 21)

3) La Fabrique est implantée sur son territoire avec un rayonnement départemental. Les actions conduites ont vocation à se développer prioritairement dans les zones fragilisées (quartiers politique de la ville, territoires urbains, rurbains, ruraux etc.).

4) La Fabrique doit impulser et animer une dynamique partenariale innovante et coordonnée. Elle doit ainsi développer une action volontariste pour se rapprocher des différents acteurs investis sur le territoire du département : associations, collectivités territoriales, services de l'Etat, Centre régional information jeunesse (CRIJ), Centres de ressources et d'informations des bénévoles (CRIB) mais aussi collectifs informels porteurs de pratiques citoyennes nouvelles et/ ou des acteurs privés. L'engagement bénévole et l'accès à la vie associative doivent être favorisés.

5) La structure porteuse de la Fabrique doit mobiliser l'expérience qui lui est reconnue en matière d'accompagnement de projets citoyens. En effet, la Fabrique a pour objet d'encourager et d'accompagner les dynamiques locales et les projets co-construits par et avec les habitants ainsi que de développer l'engagement bénévole. A ce titre, elle doit pouvoir accueillir les publics, mais également aller à leur rencontre.

6) L'accès à la Fabrique et à l'accompagnement est gratuit. Les projets d'initiative citoyenne participent sur tous les plans aux finalités assignées à la fabrique.

7) Les actions mises en œuvre par la Fabrique mobilisent les démarches et les méthodes de l'éducation populaire qui visent à rendre les citoyens autonomes, responsables, auteurs et acteurs de leurs vies. Elles doivent favoriser l'apprentissage entre pairs, le développement de pratiques collaboratives et coopératives, rechercher un impact territorial réel, inscrit dans la durée. Les initiatives sont accompagnées en laissant toute liberté en matière de modalités de mise en œuvre.

8) Chaque Fabrique s'engage à participer activement au réseau national qui sera constitué. Elle s'engage à valoriser sa démarche et les projets d'initiative citoyenne qu'elle aura accompagnés, notamment, via les possibilités offertes par l'environnement numérique.

9) La Fabrique s'engage à remettre chaque année un bilan quantitatif et qualitatif de son action aux services déconcentrés du ministère chargé de la jeunesse et des sports.

Les signataires de la présente charte s'engagent à mettre en œuvre les principes qui y sont énoncés. Une note technique vient préciser les déclinaisons opérationnelles des Fabriques.

## ANNEXE 8

# CONVENTION DE PARTENARIAT

### ENTRE D'UNE PART

L'association : .....

Association Loi 1901 dont le siège est situé : .....

*Affiliée à la Fédération Française de Randonnée Pédestre.*

Représentée par : .....

En sa qualité de Président

Ci après désignée « L'Association »

### ET D'AUTRE PART

L'Organisme : .....

Dont le siège social est situé : .....

Représenté(e) par : .....

En sa qualité de : .....

Ci après désignée « L'Organisme »

### ETANT PREALABLEMENT EXPOSE QUE

L'Association a pour objet de promouvoir et d'organiser la pratique et le développement de la randonnée pédestre, tant par sa pratique sportive que ses valeurs éducatives.

L'association dispose d'un réseau d'animateurs expérimentés, titulaires de qualifications délivrées par la Fédération délégataire de service public pour l'activité de randonnée pédestre.

Elle peut mettre ses services et les compétences de ses animateurs à la disposition de toute structure souhaitant organiser une activité autour de la randonnée pédestre.

### IL EST CONVENU CE QUI SUIT

#### 1 / OBJET DU CONTRAT

L'Association intervient dans le cadre d'un Projet éducatif, intitulé «< Un Chemin, une Ecole >>.

La présente convention précise les modalités relatives à cette intervention, faisant l'objet de l'article 2.

#### 2 / PROJET

L'Association s'engage à participer à l'animation et à l'accompagnement éducatif d'activités liées à la pratique de la randonnée pédestre (projet en annexe).

Actions à mener : .....

.....

.....

Ces activités sont prévus sur ..... Journée(s)

Date(s) choisie(s) : .....

Lieu : .....

#### 3 / OBLIGATION DE L'ORGANISME

L'Organisme s'engage à collaborer pleinement avec les animateurs missionnés pour accomplir toutes les actions préalables d'organisation du projet précité.

L'Organisme s'engage à respecter l'autorité des animateurs dans leur domaine de compétence.

L'Organisme s'engage à accomplir les obligations d'assurance mentionnées à l'article 5.

L'Organisme pourra prendre en charge les frais suivants au bénéfice de l'Association.

.....  
.....  
.....

L'Organisme pourra verser à l'Association une indemnité (frais généraux) en contrepartie de l'accomplissement de la prestation, objet de la présente convention, à hauteur de : .....

**4/ OBLIGATION DE L'ASSOCIATION**

L'Association s'engage à mettre à la disposition de l'Organisme ..... Animateurs titulaires d'une Qualification attestée par la FFRP (SA1/2).  
Les animateurs mis à disposition assureront l'animation de la randonnée dans le respect des règles de sécurité fédérales regroupées dans le Mémento «Pratiquer – Encadrer – Organiser des activités de marche et de randonnée pédestre».  
Les animateurs collaboreront avec les représentants de l'Organisme pour l'assister dans l'organisation du projet.  
L'Association s'engage à accomplir les obligations d'assurance mentionnées à l'article 5.

**5/ ASSURANCES / RESPONSABILITES**

L'Association s'engage à disposer d'une assurance responsabilité civile couvrant ses activités, ses animateurs et ses membres.  
L'Organisme déclare être assuré en responsabilité civile pour l'organisation du projet de la présente convention.  
Les élèves gardent le statut scolaire, ils sont sous la responsabilité et l'autorité de l'enseignant qui les encadre et globalement sous l'autorité et la responsabilité de l'Organisme.

**6/ DUREE DE LA CONVENTION**

Le présent contrat a une durée correspondante à la durée de l'action.

**7/ RESILIATION**

La présente convention pourra être résiliée en cas de non-respect de ses engagements par l'une des parties

Fait à ....., Le .....  
En deux exemplaires.

Pour l'Organisme  
.....  
Signature

Pour l'Association  
.....  
Signature

## ANNEXE 9

# UN CHEMIN, UNE ECOLE - DES AILES À TES BASKETS - LA RANDO JEUNES

## PRÉSENTATION PROJET "JEUNES"

### I. LE PROJET :

Convaincu du rôle éducatif des activités de Pleine Nature (et dans le cadre du plan ministériel Citoyens du Sport), le CDRP 13 souhaite contribuer au développement de la pratique de la randonnée pédestre, chez les jeunes, à travers différentes actions :

**Un Chemin, une Ecole** : une activité éducative autour de la randonnée et du sentier, en relation avec le milieu scolaire. Un projet pédagogique est réalisé en lien avec l'école.

*Lien Internet : [https://www.ffrandonnee.fr/\\_69/un-chemin-une-ecole.aspx](https://www.ffrandonnee.fr/_69/un-chemin-une-ecole.aspx)*

**Des Ailes à tes Baskets** : vise à développer la pratique de la randonnée pédestre chez les jeunes issus de territoires carencés (zones urbaines et rurales), autour de la découverte des espaces naturels, en groupe et de manière régulière, et en participant aux activités associatives des Clubs ou Comités. (financement possible d'un voyage itinérant). Projet en construction.

*Lien Internet : <http://www.ffrandonnee.fr/a/1088/la-federation-met-des-ailes-a-ses-baskets-auservice-des-plus-jeunes.aspx>*

**La Rando Jeunes** : participation à l'encadrement d'une ou plusieurs sorties d'initiation et de perfectionnement à la pratique de la randonnée avec pour objectif un projet sportif et éducatif (sorties occasionnelles, régulières ou pourquoi pas création d'un Groupe Jeunes).

Ces Actions peuvent être intégrées au Concept «Un Chemin, une Ecole».

### II. OBJECTIFS :

- Etablir des Partenariats Une Ecole/un Club.
- Promouvoir la Randonnée Pédestre (en tant qu'activité sportive à part entière) comme forme de prévention en matière de santé et de bien-être.
- Faire adhérer les Jeunes de tout âge et de tout niveau à nos activités.
- Initier à la démarche de projet ou les Jeunes en seront les principaux acteurs.
- Développer l'esprit de découverte, l'autonomie et l'accès à la citoyenneté.
- Renforcer les valeurs d'engagement, de confiance, d'entraide et d'humilité.

### III. ACTIONS À MENER :

#### Deux axes à développer :

- 1/ Encadrement de Randonnée (PR, GR, Sommet, Refuge, Bivouac...)
- 2/ Participation à la création (ou réhabilitation), au balisage ou au maintien en état d'un Chemin.

#### Activités transversales associées :

- Démarche de projet, Sécurité, Législation, Carto-orientation...
- Découverte des territoires parcourus et du patrimoine naturel et culturel.
- Sensibilisation et éducation à l'environnement et au développement durable.

#### **IV. PUBLIC POTENTIEL :**

Le projet est ouvert aux Ecoles, Collèges, Lycées et Lycées Professionnels et autres Centres Sociaux.  
L'engagement se fait sur la base du volontariat.

Il faudra toutefois que les Jeunes intéressés répondent aux exigences suivantes :

- Participer aux différentes étapes de préparation.
- Montrer fiabilité et attention lors des phases de préparation et de réalisation.

#### **V. CONDITIONS DE RÉUSSITE :**

Qu'il y ait un caractère suffisamment aventureux (intérêt) pour susciter la curiosité.

Qu'il existe un degré de cohérence (mixité) entre "jeunes" et adultes et une considération réciproque.

Qu'un travail d'information, d'accompagnement et de préparation prennent toute son importance.

#### **VI. MISE EN OEUVRE :**

- 1/ Elaboration d'un Projet éducatif (en partenariat).
- 2/ Etablissement d'une convention.
- 3/ Réalisation du Projet (suivant calendrier fixé en commun) .
- 4/ Bilan et retour d'expérience.

#### **CONTACT :**

Bernard BONETTO – Coordonnateur du Projet. CDRP 13  
b.bonetto@laposte.net – Tél : 06 23 90 12 73 – Fax : 04 42 71 17 79



Ville d'ISTRES   
[www.istres.fr](http://www.istres.fr)

